

Rapport annuel 2018-2019



Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière

Rapport annuel 2018-2019



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3^e étage
233, boulevard Frontenac Ouest, bureau 302
Thetford Mines (Québec) G6G 6K2
Téléphone : 418-335-1112
Télécopieur : 418-335-1108
agencech@arfpc.ca
www.arfpc.ca


13 juin 2019

Sommaire

Avis de convocation	7
Ordre du jour.....	7
Message du président.....	7
Procès-verbal de l'AGA 2017-2018.....	8
Rapport d'activité 2018-2019	10
L'Agence	10
Structure organisationnelle.....	10
Les membres	10
Les comités.....	11
L'équipe	12
Le territoire de l'Agence et des conseillers forestiers accrédités	13
Activités du président et du personnel.....	14
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP).....	15
Contribution en service des partenaires.....	15
Contribution financière des partenaires.....	16
La Clientèle.....	18
Traitements sylvicoles réalisés.....	19
Faits saillants - Travaux sylvicoles	20
Volumes récoltés	23
Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)	23
Plan d'action pour la mobilisation des bois (PMB)	24
Plan d'action de l'Agence	25
Performance de l'Agence et des conseillers forestiers.....	26
Mise en œuvre du PPMV 2014-2019.....	30
Activités de transfert de connaissances aux producteurs.....	32
Analyse de friches	33
Autres activités de l'Agence.....	34
Projets dont la réalisation débutera ou se poursuivra en 2019-2020	40
Annexe I - État d'avancement des actions du PPMV 2014-2019 par chantier.....	41
Annexe II - États financiers vérifiés au 31 mars 2019.....	45

AVIS DE CONVOCATION

Vous êtes convoqués à la 23^e assemblée générale annuelle des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière qui se tiendra le 13 juin 2019, à 10 h 30, à la salle de conférence no 2, de la SDE, située au 233, boulevard Frontenac Ouest, 3^e étage, à Thetford Mines. Au plaisir de se rencontrer lors de cette journée !



Raymond Cimon
Président



**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Message du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2018
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 13 juin 2018
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2019
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2019-2020
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020
12. Élection des administrateurs pour l'année 2019-2020
 - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 12.2. Élection des administrateurs
 - 12.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 12.2.2. Représentants des propriétaires (2 postes)
 - 12.2.3. Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Nous venons de terminer une année exceptionnelle pour la récolte de bois en forêt privée sur le territoire de l'Agence. Je suis fier de ces résultats, cependant nous devons regarder vers l'avenir et trouver les moyens pour s'assurer, suite à cette récolte, que nous puissions rétablir l'équilibre au niveau de la chaîne de travaux. En travaillant ensemble, nous allons réussir à atteindre nos objectifs.

C'est d'ailleurs la force de notre Agence de pouvoir partager nos préoccupations et de mettre en place les initiatives nécessaires. Nous sommes des administrateurs préoccupés par l'avancement de l'Agence et des services offerts aux propriétaires. Les conseillers forestiers accrédités sont très efficaces sur le terrain et livrent des services de qualité aux propriétaires intéressés par la sylviculture.

L'équipe de l'Agence fait un travail colossal pour soutenir les conseillers dans leur travail, elle développe des outils qui facilitent la tâche de tous.

Au cours de la dernière année, une nouvelle équipe gouvernementale a été mise en place avec un nouveau ministre des Forêts. Nous devons être à l'écoute et intervenir pour s'assurer que nous allons continuer à développer une forêt durable pour les propriétaires de forêt privée.

En terminant, je désire remercier les propriétaires, les conseillers forestiers accrédités, les administrateurs pour leur présence et leur engagement. Un merci spécial au personnel de l'Agence pour leur excellent travail.

Merci à tous pour votre support et bonne année forestière!



PROCÈS-VERBAL DE L'AGA 2017-2018

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA CHAUDIÈRE

Mercredi 13 juin 2018

Procès-verbal de la vingt-deuxième réunion ordinaire des membres de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière, tenue le mercredi 13 juin 2018, à 10 h 30, à la salle de conférence n°2 de la SDE de Thetford Mines, sous la présidence de M. Raymond Cimon.

Sont présents :

Représentants	Organismes
Membres délégués	
Sylvain Duchesneau	Aménagement forestier coopératif de Wolfe
Luc Paquet	MRC Beauce-Sartigan
Robert Paquet	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Luc Provençal	MRC Robert-Cliche
Jean-Pierre Dansereau	Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
Raymond Cimon	MRC des Appalaches
Bernard Ouellet	MRC de Lotbinière
Jacques Soucy	MRC de La Nouvelle-Beauce
Martin Ladouceur	Association des propriétaires de boisés de la Beauce
Membres	
Paul Vachon	MRC des Appalaches
Robert Blais	Groupe agro-forestier Lotbinière-Mégantic
Emery Bélanger	Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
Invités	
Richard Labrie	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Stéphane Lebel	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
Alain Marcoux	Employé de l'Agence Chaudière
Bérénice Doyon	Employée de l'Agence Chaudière
Julie Gagné	Employée de l'Agence Chaudière
Marie-Lou Deschênes	Employée de l'Agence Chaudière
Karol-Ann Fortier Guay	Employée de l'Agence Chaudière

IL Y A QUORUM

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La présente assemblée, ayant dûment été convoquée, est déclarée ouverte par le président, M. Raymond Cimon. Un mot de bienvenue est prononcé. Il est 10 h 30.

2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. Raymond Cimon procède à la lecture de l'avis de convocation.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Une lecture de l'ordre du jour est faite par M. Raymond Cimon.

RÉSOLUTION 22-AG-137

concernant l'ordre du jour de l'assemblée du 13 juin 2018

Il est proposé par Martin Ladouceur, appuyé par Robert Blais et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant, le point 13, affaires diverses, restant ouvert :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Message du président
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2017
6. Suivi des résolutions de l'assemblée générale du 13 juin 2017
7. Présentation et adoption du rapport d'activité pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
8. Présentation des états financiers vérifiés pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
9. Ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2018
10. Nomination des auditeurs pour l'année 2018-2019
11. Approbation du budget pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019
12. Élection des administrateurs pour l'année 2018-2019
 - 12.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection
 - 12.2. Élection des administrateurs
 - 12.2.1. Représentants du monde municipal (2 postes)
 - 12.2.2. Représentants des propriétaires (2 postes)
 - 12.2.3. Représentants des industries (3 postes)
13. Affaires diverses
14. Levée de l'assemblée

Adoptée

4. MOT DU PRÉSIDENT

Le président procède à la lecture du *Message du président*.

5. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 13 JUIN 2017

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 juin 2017 ayant été transmis par courriel à tous les membres de l'Agence lors de la convocation de l'AGA, le 11 mai dernier, le président demande à l'assemblée de ne pas en faire la lecture.

RÉSOLUTION 22-AG-138

concernant l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 juin 2017

Il est proposé par Martin Ladouceur, appuyé par Stéphane Lebel et résolu unanimement d'adopter, avec dispense de lecture, le procès-verbal.

Adoptée

6. SUIVI DES RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 13 JUIN 2017

Aucune résolution de l'AGA du 13 juin 2017 ne demandait un suivi particulier.

7. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

M. Alain Marcoux, directeur, passe en revue l'ensemble des activités réalisées au cours de la dernière année.

RÉSOLUTION 22-AG-139
concernant l'adoption du rapport d'activité pour l'année 2017-2018

Il est proposé par Luc Paquet, appuyé par Martin Ladouceur et résolu unanimement d'adopter le rapport d'activité 2017-2018 de l'Agence.

Adoptée

8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

Le président Raymond Cimon résume les principales informations contenues dans les états financiers. Il précise que les états financiers ont été présentés et adoptés par le conseil d'administration lors de la réunion qui a précédé l'AGA.

9. RATIFICATION DES ACTES DES ADMINISTRATEURS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2018

RÉSOLUTION 22-AG-140
concernant la ratification des actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2018

Il est proposé par Emery Bélanger, appuyé par Martin Ladouceur et résolu unanimement de ratifier les actes des administrateurs pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

Adoptée

10. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'ANNÉE 2018-2019

RÉSOLUTION 22-AG-141
concernant la nomination des auditeurs pour l'année 2018-2019

Il est proposé par Jacques Soucy, appuyé par Luc Paquet et résolu unanimement de retenir, pour la vérification comptable de l'exercice 2018-2019, les services de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

Adoptée

11. APPROBATION DU BUDGET POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

Le président présente le budget prévisionnel de l'Agence pour l'année 2018-2019.

RÉSOLUTION 22-AG-142
concernant l'adoption du budget prévisionnel pour l'année financière 2018-2019

Il est proposé par Bernard Ouellet, appuyé par Robert Blais et résolu unanimement d'adopter le budget prévisionnel pour l'année 2018-2019, tel que présenté.

Adoptée

12. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS POUR L'ANNÉE 2018-2019

12.1 NOMINATION DU PRÉSIDENT ET DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

RÉSOLUTION 22-AG-143
concernant la nomination du président et du secrétaire d'élection

Il est proposé par Jean-Pierre Dansereau, appuyé par Emery Bélanger, de nommer Raymond Cimon à titre de président d'élection et Alain Marcoux comme secrétaire d'élection.

Adoptée

12.2 ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

12.2.1 Représentants du monde municipal (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection : Jacques Soucy et Luc Paquet ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

12.2.2 Représentants des producteurs forestiers (2 postes)

Pour cette catégorie, 2 postes sont vacants et sont donc en élection : André Emery et Robert Paquet ont été désignés, par résolution, suivant le processus décrit à l'article 16.03 du Règlement no 1 de l'Agence. Ces deux personnes sont déclarées élues.

M. Sylvain Duchesneau a été désigné par voie de résolution pour remplacer Gaston Martineau dont le mandat devait se terminer en juin 2019.

12.2.3 Représentants des industries (3 postes)

Pour cette catégorie, aucune mise en candidature n'a été effectuée.

RÉSOLUTION 22-AG-144
concernant l'élection des administrateurs pour l'année 2018-2019

Il est proposé par Martin Ladouceur, appuyé par Bernard Ouellet et résolu unanimement d'entériner l'élection des personnes ci-haut mentionnées.

Adoptée

13. AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est mis en discussion.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 22-AG-145
concernant la clôture de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Stéphane Lebel et résolu unanimement de lever l'assemblée. Il est 11 h 45.

Adoptée

Raymond Cimon
Président

Alain Marcoux
Secrétaire

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019

L'AGENCE

L'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière est issue des décisions du Sommet sur la forêt privée tenue en 1995. Elle a pour mandat d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire dans une perspective d'aménagement durable, et ce, en concertation avec ses principaux partenaires, soit les producteurs forestiers, le MFFP, l'industrie forestière et le monde municipal.

Le territoire de l'Agence, qui est constitué de toutes les petites forêts privées (402 879 hectares), est situé dans la région administrative de Chaudière-Appalaches.

Les MRC de Lotbinière, La Nouvelle-Beauce, Robert-Cliche, Les Appalaches et Beauce-Sartigan définissent le territoire administratif de l'Agence qui occupe une superficie totale, toutes vocations confondues, de 747 849 hectares (7 478 km²).

Pour réaliser son mandat, l'Agence intervient par la mise en œuvre de son plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région Chaudière (PPMV) et par l'administration de plusieurs programmes d'aide financière qui s'adressent aux producteurs forestiers.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

LES MEMBRES

L'Agence s'acquitte de ses mandats, en concertation avec ses partenaires. Trois catégories de membres font partie des partenaires : le monde municipal, les titulaires de permis d'exploitation d'usine de transformation du bois, ainsi que les organismes reconnus de producteurs forestiers.

Au cours de l'année 2018-2019, l'Agence comptait 63 membres. Une cotisation annuelle de 25\$ est demandée, sauf aux membres d'office (14) qui en sont exemptés.

MONDE MUNICIPAL (38 MEMBRES)

- MRC des Appalaches
- MRC Beauce-Sartigan
- MRC La Nouvelle-Beauce
- MRC Lotbinière
- Municipalité de Kinneear's Mills
- Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds
- Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton
- Municipalité de Saint-Jean-de-Brébeuf
- Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande
- Municipalité de la Paroisse de Disraeli
- Municipalité de Saint-Fortunat
- Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
- Municipalité de Saint-Julien
- Municipalité de Beaulac-Garthby
- Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus
- Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

- Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
- Municipalité de Lotbinière
- Municipalité d'Issoudun
- Municipalité de Saint-Apollinaire
- Municipalité de Leclercville
- Municipalité de Sainte-Croix
- Municipalité de Saint-Flavien
- Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage
- Municipalité de Saint-Alfred
- Municipalité de La Guadeloupe
- Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset
- Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce
- Municipalité de Saint-Frédéric
- Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne
- Municipalité de Saints-Anges
- Municipalité de Vallée-Jonction

- Municipalité de Saint-Benoit-Labre
- Municipalité de Saint-Elzéar
- Ville de Beauceville
- Ville de Saint-Joseph-de-Beauce
- Ville de Sainte-Marie
- Ville de Disraeli

ORGANISATIONS RECONNUES DE PROPRIÉTAIRES FORESTIERS (8 MEMBRES)

- Aménagement forestier coopératif de Wolfe
- Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic Inc.
- Groupement forestier Chaudière Inc.
- Groupement forestier de Beauce-Sud Inc.
- Groupement forestier du Sud de Dorchester Inc.
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des producteurs forestiers du Sud du Québec
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec

MEMBRES D'OFFICE – INDUSTRIES (14 MEMBRES)

- Bardeaux & Cèdres St-Honoré Inc.
- Les Bois Poulin Inc.
- Carrier & Bégin Inc.
- Clermond Hamel Ltée
- Fecteau et Frères Inc.
- Jules Martineau (Scierie Jules Martineau)
- Les Produit Forestiers D & G. Ltée (Saint-Côme-Linière)
- Les Industries Picard & Poulin Inc.
- Maibec Inc. (Saint-Théophile)
- Mobilier Rustique (Beauce) Inc.
- Scierie Alexandre Lemay & Fils Inc.
- Scierie BP Inc.
- Scierie Lauzé Inc.
- Scierie Lemieux & Fils Inc.

MEMBRES ASSOCIÉS (3 MEMBRES)

- Conseillers forestiers de la région de Québec
- Services forestiers François Martel Inc.
- Arbosilva Inc.

LES COMITÉS

Le conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé des quatre partenaires de l'Agence. La gestion des dossiers repose sur celui-ci. Les administrateurs contribuent au suivi des dossiers et voient à leur évolution. Chaque administrateur joue un rôle important dans le fonctionnement des affaires de l'Agence.

Le conseil d'administration a tenu 6 réunions au cours de la dernière année. L'orientation des réflexions et les décisions prises s'arriment essentiellement avec le développement durable des ressources du milieu forestier régional.

MONDE MUNICIPAL

Luc Paquet

Présence : 5/6

Bernard Ouellet

Présence : 6/6

Jacques Soucy

Présence : 4/6

Pierre Gilbert

Présence : 2/2

a remplacé

Luc Provençal

Présence : 0/4

INDUSTRIES FORESTIÈRES

Marco Guay

Présence : 3/6

ORGANISMES RECONNUS DE PRODUCTEURS FORESTIERS

Robert Paquet

Présence : 5/6

Sylvain Duchesneau

Présence : 4/4

a remplacé

Gaston Martineau

Présence : 1/2

André Emery

Présence 3/6

Jacques J. Tremblay

Présence : 3/3

a remplacé

Jean-Pierre Dansereau

Présence : 2/2

MINISTÈRE DES FORÊTS DE LA FAUNE ET DES PARCS

Stéphane Lebel

Présence : 5/6

Richard Labrie

Présence : 5/6

L'Agence : Structure organisationnelle

Comité exécutif : 2 rencontres

Mandat : Analyser toutes questions pour recommandations au CA.

Membres et officiers

Raymond Cimon, président
André Emery, vice-président
Richard Labrie, administrateur
Marco Guay, administrateur
Robert Paquet, administrateur
Alain Marcoux, secrétaire

Comité de transfert de connaissances : 2 rencontres

Mandat : Élaborer le programme de transfert de connaissances aux producteurs forestiers.

Membres

Caroline Houde
Michel Roy
Olivier Côté
Bérénice Doyon
Alain Marcoux

Comité de mobilisation des bois : 1 rencontre

Mandat : Réaliser les actions du plan d'action sur la mobilisation des bois.

Membres

Geneviève Turgeon
Louise Roy
Pablo-A Montenero Rousseau
Jacques Thibodeau
André Emery
Raymond Cimon
Alain Marcoux
Marco Guay
Benoit Beausoleil
Richard Labrie
Stéphane Lebel
Jacques J. Tremblay
Martin Ladouceur

L'ÉQUIPE



Alain Marcoux
Ingénieur forestier
Directeur



Marie-Lou Deschênes
Ingénieure forestière
Responsable VO



Julie Gagné
Agente administrative
Responsable du
Bureau d'enregistrement



Bérénice Doyon
Biologiste
Responsable multiressources



Richard Morin
Technicien forestier
Vérificateur technique



Karol-Ann Fortier Guay
Technicienne en bioécologie
Chargée de projets
multiressources

LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET DES CONSEILLERS FORESTIERS ACCRÉDITÉS

Pour la réalisation des travaux sylvicoles effectués dans le cadre de ses programmes d'aide, l'Agence accrédite 11 conseillers forestiers. Ils offrent de multiples services aux producteurs forestiers reconnus sur l'ensemble du

territoire de l'Agence, pour les conseillers forestiers indépendants (CFI), et sur des territoires délimités, pour les groupements forestiers.

Territoires des conseillers forestiers accrédités par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Conseiller forestier desservant ses lots :

Domtar inc. Saint-Théophile (418) 597-3311

Conseillers forestiers pouvant offrir leurs services sur l'ensemble du territoire:

- Arbosilva Theford Mines (418) 281-0716
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce St-Georges (418) 228-5110
- Conseillers forestiers de la région de Québec Québec (418) 872-1773
- Gestion forestière Yoland Bédard St-Ezear (418) 387-3665
- Services forestiers François Martel Lac-Mégantic (819) 583-2078

Conseillers forestiers offrant leurs services sur des territoires délimités:

- Groupements forestiers (O.G.C.)
- Amenagement forestier coopératif de Wolfe Ham Nord (819) 344-2232
- Groupement forestier de Beauce-Sud St-Martin (418) 392-5068
- Groupement forestier Chaudière St-Victor (418) 588-6674
- Groupement forestier de Lobinière Mégantic Ste-Agathe-de-Lobinière (418) 599-2828
- Groupement forestier du Sud de Dorchester St-Prospère (418) 594-8208

Métadonnées

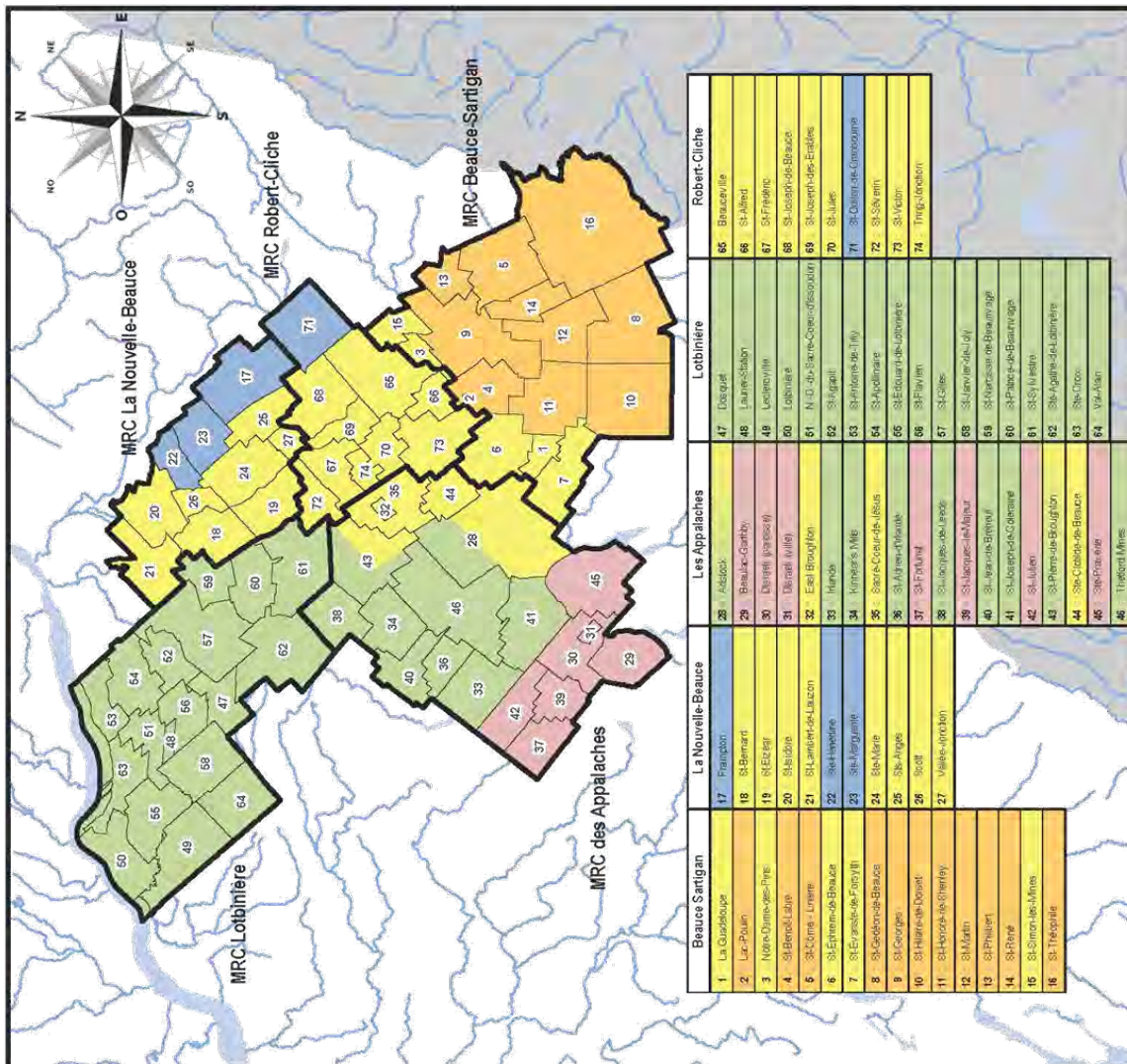
Projection cartographique: Héctor transversal modifié (MTM), zone de 3°

Système de coordonnées planes du Québec (SOPQ), fuseau 7

1:1 000 000

Sources des données utilisées
Ministère des Ressources naturelles 2012
© Gouvernement du Québec

Réalisation
Élisa Jolicoeur Ing. L.
26 février 2013



ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT ET DU PERSONNEL

Au cours de l'année 2018-2019, le président ainsi que le personnel de l'Agence se sont impliqués dans différents dossiers et activités tels que :

CONCERTATION

- Comité de développement agroalimentaire des Appalaches (CDAA) (6)
- Assemblée générale annuelle du CDAA (1)
- Plan de développement du territoire agricole et forestier (PDTAF) de la Nouvelle-Beauce (3)
- Groupe de concertation des bassins versants de la zone Bécancour (GROBEC) (5)
- Rencontre d'accréditation des conseillers forestiers (1)
- Conseil d'administration et comité de communication du Conseil régional de l'Environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) (4)
- Rencontre sur les enjeux de régénération dans les éclaircies commerciales résineuses organisée par Domtar (1)
- Atelier consultatif *La conservation des habitats fauniques en terres privées* (1)
- Concertation et comité de suivi du Plan directeur de l'eau (PDE) de l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) (5)
- Concertation pour le Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce (2)
- Comité de travail pour le projet *Effets à long terme des travaux forêt-faune en ravages* (1)

FORMATIONS

- Formation sur les feuillus nobles
- Formation révision MSCR
- Formation sur les nouvelles technologies en foresterie
- Formation *Rédiger un règlement sur l'abattage d'arbres*
- Formation *Sols – principes et techniques pour la caractérisation des milieux humides*
- Formation de secourisme en milieu de travail

TRANSFERT DE CONNAISSANCES

- Formations Aménagement forestier pour la faune aux propriétaires de boisés pour l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) (2) et pour le Syndicat des producteurs forestiers de la région de Québec (SPFRQ) (2)

REPRESENTATION

- Kiosque à l'Expo forestière et acéricole de Beauce
- Kiosque à la Journée forestière du Centre-du-Québec

ÉVÈNEMENTS

- Congrès de la Fédération des producteurs forestiers du Québec
- Lancement de la consultation sur la stratégie nationale de production de bois (ministre Luc Blanchette)
- Déjeuner de Noël de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ)
- Conférence de presse de l'incubateur, CDAA

SUPPORT AUX ORGANISMES

- Support technique pour l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (AMVAP) pour la réalisation de leur plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie
- Nombreux avis techniques pour la réalisation de travaux et de plans d'aménagement forêt-faune aux conseillers forestiers, accrédités ou non, du territoire et des autres régions
- Avis technique sur la réalisation du projet interconnexion Appalaches-Maine d'Hydro-Québec
- Appui et avis technique sur les projets de connectivité des habitats en milieux forestiers par Conservation de la nature Canada (CNC) et le Conseil régional de l'Environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)

De plus, de nombreuses collaborations ont été développées avec, notamment, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MELCC), le MTQ, Domtar Inc., la Ville de Saint-Georges, l'Université Laval, la FFQ, les quatre organismes de bassins versants du territoire, les clubs d'ornithologie du territoire, la Corporation de l'Observatoire du Mont Cosmos, Gestizone, la Société Provencher ainsi que les Cégeps de Baie-Comeau et de Rimouski.

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES (PAMVFP)

L'Agence gère plusieurs programmes dont le principal est le *Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées* qui vise à promouvoir l'aménagement forestier et à financer des travaux sylvicoles. Ce programme finance

les ressources nécessaires à la gestion de l'Agence et à la vérification opérationnelle des travaux réalisés par les conseillers forestiers accrédités.

CONTRIBUTION EN SERVICE DES PARTENAIRES

L'implication des partenaires est, sans contredit, indispensable pour l'avancement des dossiers de l'Agence. Leur participation en service, en temps et en

frais encourus pour les réunions correspond à un montant de 39 965 \$.

TABLEAU 1. CONTRIBUTION EN SERVICE DES PARTENAIRES

Partenaires	Participation au conseil d'administration (\$)	Participation aux autres comités & services (\$)	Total (\$)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)	3 000	1 200	4 200
MRC Beauce-Sartigan	1 500	300	1 800
MRC La Nouvelle-Beauce	1 200	-	1 200
MRC Les Appalaches	-	20 165 ¹	20 165
MRC de Lotbinière	1 800	300	2 100
MRC Robert-Cliche	600	300	900
Groupement agro-forestier Lotbinière-Mégantic Inc. (GAFLM)	300	-	300
Aménagement forestier coopératif de Wolfe (AFCW)	1 200	-	1 200
Groupement forestier Chaudière Inc. (GFC)	900	900	1 800
Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB)	1 500	900	2 400
Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ)	1 500	300	1 800
Industriels (Clermond Hamel Ltée et Domtar Inc.)	900	1 200	2 100
Total	14 400 \$	25 565 \$	39 965 \$

1. L'Agence est logée gracieusement par la MRC des Appalaches. Un montant de 19 865 \$ représente la valeur annuelle du loyer.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE DES PARTENAIRES

LE MFFP

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec attribue annuellement à l'Agence un financement régulier afin de réaliser des travaux sylvicoles selon de saines pratiques d'aménagement. En 2018-2019, ce montant s'élevait à 2 132 180 \$.

L'Agence a également reçu une subvention de 2 505 000\$ au 31 mars 2018 pour réaliser des travaux supplémentaires sur une période de 3 ans. Pour l'année financière 2018-2019, une première tranche de 800 000 \$ a été utilisée.

L'INDUSTRIE

Les industries forestières s'approvisionnent en fibre par l'entremise de nos forêts privées régionales. La liste suivante présente les industries ayant versé leur contribution financière au cours de l'année 2018-2019 :

- ◆ Arbec S.E.N.C. (Produits Forestiers)
- ◆ Bardeaux & Cèdres St-Honoré
- ◆ Blanchette & Blanchette
- ◆ Bois Cargault Inc.
- ◆ Bois Daaquam Inc.
- ◆ Bois Daaquam Inc. (div Saint-Pamphile)
- ◆ Bois de sciage Lafontaine Inc.
- ◆ Bois Hunting Inc.
- ◆ Carrier & Bégin Inc.
- ◆ Clermond Hamel Ltée
- ◆ Commonwealth Plywood Ltée
- ◆ Domtar Inc., Usine de Windsor
- ◆ Éloi Moisan Inc.
- ◆ Fontaine Inc.
- ◆ Maibec Inc., St-Pamphile
- ◆ Maibec Inc., St-Théophile
- ◆ Masonite International Corporation – Megantic Manufacturing Inc.
- ◆ J.M. Champeau Inc. (2006)
- ◆ Kruger Wayagamack Inc.
- ◆ Le spécialiste du bardeau de cèdre Inc.
- ◆ Les Industries Picard et Poulin Inc.
- ◆ Les Bois Poulin Inc.
- ◆ Matériaux Blanchet Inc.
- ◆ Mobilier rustique (Beauce) Inc.
- ◆ Moulin St-André Enr.
- ◆ Multibois F.L. Inc.
- ◆ Produits de bois R. Dingman et Fils
- ◆ Produits forestiers D.G.
- ◆ René Bernard Inc.
- ◆ Scierie Alexandre Lemay et Fils Inc.
- ◆ Scierie Arbotek Inc.
- ◆ Scierie Dion et Fils Inc.
- ◆ Scierie Lapointe et Roy Ltée
- ◆ Scierie Lauzé Inc.
- ◆ Silicium Québec S.E.C.
- ◆ Stella-Jones Inc.
- ◆ Vexco Inc.

TABLEAU 2. CONTRIBUTION DE L'INDUSTRIE PAR TYPE D'USINE (\$)

Usines de sciage	91%	634 652
Usines de pâte et papier	9%	65 480
Total		700 132 \$

CONTRIBUTION (\$) PROVENANT DE L'INDUSTRIE, PAR TYPE D'USINE

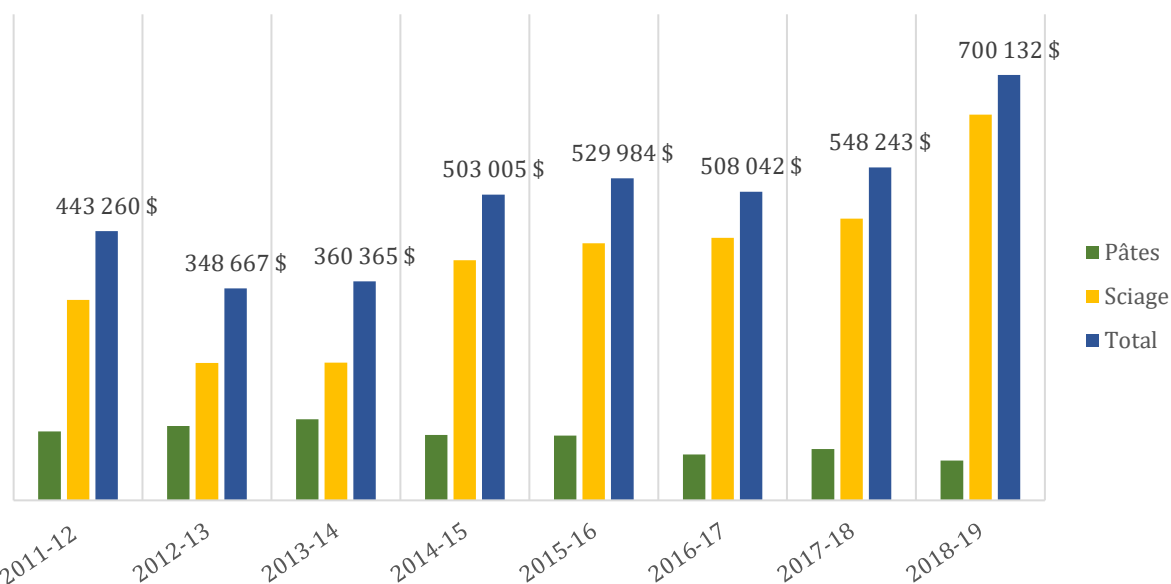


TABLEAU 3. ACHAT DE BOIS DE L'INDUSTRIE PAR MRC (\$)

MRC Beauce-Sartigan	27 %	191 002
MRC La Nouvelle-Beauce	9 %	63 234
MRC Les Appalaches	32 %	225 610
MRC Lotbinière	15 %	98 130
MRC Robert-Cliche	17 %	122 156
Total		700 132 \$

TABLEAU 4. ACHAT DE BOIS DE L'INDUSTRIE SELON LES GROUPEMENTS D'ESSENCES, PAR MRC (m³)

MRC	SE	THO	PIB-PIR	AR	FM	FD	Total (m³)
MRC Beauce-Sartigan	151 264	8 384	20 361	224	2 005	3 545	185 782
MRC La Nouvelle-Beauce	52 202	1 910	3 763	48	2 334	980	61 238
MRC Les Appalaches	194 021	7 708	5 650	7	10 264	7 922	225 572
MRC Lotbinière	74 054	2 400	5 234	1 019	8 942	3 082	94 732
MRC Robert-Cliche	105 000	3 961	5 403	310	4 065	2 073	120 812
Total (m³)	576 542	24 363	40 410	1 609	27 610	17 602	688 136
POSSIBILITÉ FORESTIÈRE (m³/an)	498 809	95 843			73 926	409 577	1 078 155
	116 %	69 %			37 %	4 %	64 %

LA CLIENTÈLE

Ce sont 527 propriétaires forestiers qui ont bénéficié du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées ainsi que du programme subvention 2018 et du programme tornade Saint-Julien (Tableau 5). Ce nombre représente 13 % des 4 061 producteurs forestiers reconnus sur l'ensemble du territoire de l'Agence.

L'aide financière moyenne par propriétaire est de 2 190 \$. Par rapport à l'an dernier, c'est 17 % plus de producteurs qui ont profité des programmes d'aide financière.

TABLEAU 5. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE ATTRIBUÉE AUX PROPRIÉTAIRES PAR CONSEILLER FORESTIER

Conseiller forestier	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)
Gr. Agro-For. Lotbinière-Mégantic	93	2 634	531 975
Gr. For. Chaudière	67	1 786	539 272
Gr. For. Beauce-Sud	90	1 987	570 287
Gr. For. Sud de Dorchester	15	1 753	50 827
A.F.C.W.	48	1 632	254 521
A.P.B.B.	150	2 822	776 128
Arbosilva	12	1 070	35 304
G.F.Y.B.	3	4 315	30 203
S.F.F.M.	3	3 014	30 141
C.F.R.Q.	45	2 362	311 771
Domtar	1	3 896	19 480
Total	527	2 190 \$	3 149 909 \$

La répartition du nombre de propriétaires actifs est semblable à l'an dernier (Tableau 6).

TABLEAU 6. RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE MOYENNE PAR TERRITOIRE DE MRC

MRC	Nombre de propriétaires	Aide financière moyenne (\$)	Total (\$)	Total (%)
Beauce-Sartigan	181	2 335	1 081 100	34
La Nouvelle-Beauce	43	2 668	256 090	8
Les Appalaches	163	2 136	1 055 403	34
Lotbinière	69	2 169	383 931	12
Robert-Cliche	68	1 795	373 385	12

TRAITEMENTS SYLVICOLES RÉALISÉS

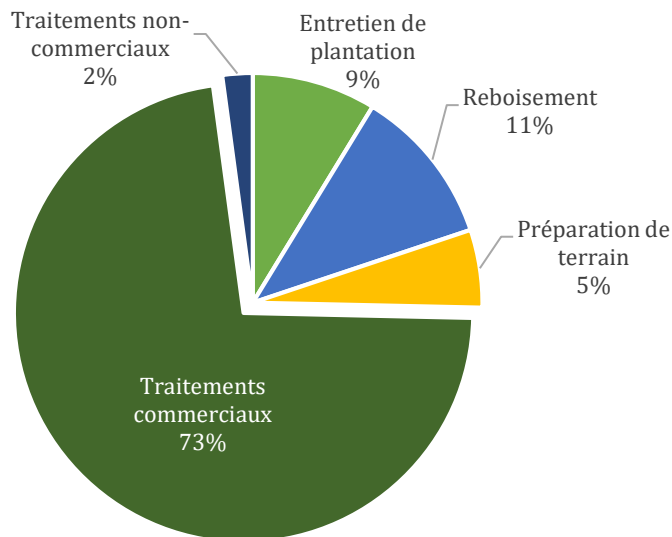
TABLEAU 7. RÉPARTITION DES TRAVAUX SYLVICOLES PAR PROGRAMME

Type de travaux	Programme d'aide à la forêt privée		Programme Subvention		PADF		Total	
	Ha	\$	Ha	\$	Ha	\$	Ha	\$
Préparation de terrain	255	212 897	-	-	-	-	255	212 897
Reboisement								
Plantation	502 836 plants	241 307	-	-	-	-	502 836 plants	241 307
Regarni ¹	14 570 plants	8 649	-	-	-	-	14 570 plants	8 649
Sous-total	517 406 plants	249 955	-	-	-	-	517 406 plants	249 955
Entretien de plantation	406	702 652	-	-	-	-	406	702 652
Travaux non commerciaux								
Dégagement peuplement naturel	35	61 347	-	-	-	-	35	61 347
Éclaircie précommerciale systématique	64	77 889	-	-	-	-	64	77 889
Sous-total	99	139 236	-	-	-	-	99	139 236
Travaux commerciaux								
Première éclaircie commerciale résineuse peuplement naturel	71	91 096	62	79 395	-	-	133	170 491
Première éclaircie commerciale résineuse plantation	353	446 838	274	353 312	-	-	627	800 150
Première éclaircie commerciale plantation pin blanc et rouge	12	16 804	3	3 157	-	-	15	19 961
Éclaircie commerciale feuillus d'ombre	7	7 870	0,3	341	-	-	8	8 211
Jardinage résineux	24	25 963	16	16 948	-	-	40	42 911
Jardinage feuillus d'ombre	91	98 331	113	101 940	-	-	205	200 271
Coupe progressive	117	108 046	75	64 807	-	-	192	172 853
Coupe de récupération	43	40 299	43	33 504	13	9 041	99	82 845
Martelage	565	81 731	524	75 180	-	-	1 089	156 911
Aide technique à la mobilisation des bois	503	109 323	461	81 243	-	-	964	190 565
Sous-total	1 787	1 026 302	1 571	809 827	13	9 041	3 371	1 845 170
Total²	2 547	2 331 041	1 571	809 827	13	9 041	4 131	3 149 909

1- Inclus l'enrichissement

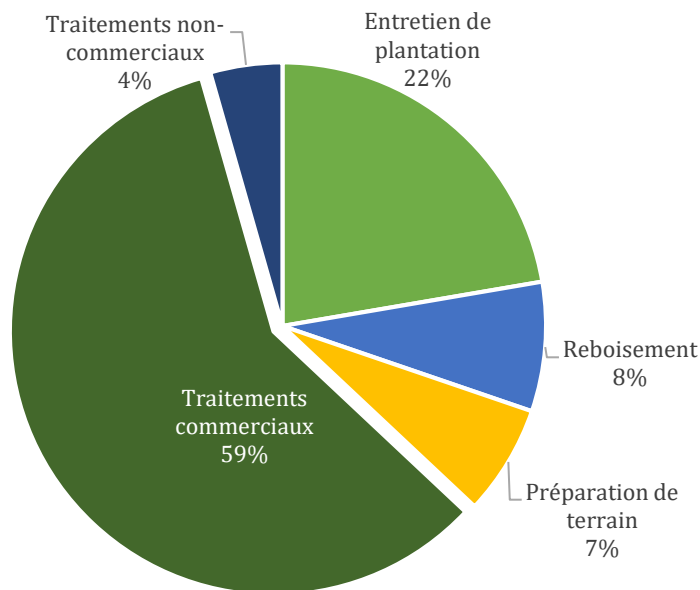
2- Exclut le nombre de plants dans la colonne Ha

FAITS SAILLANTS TRAVAUX SYLVICOLES



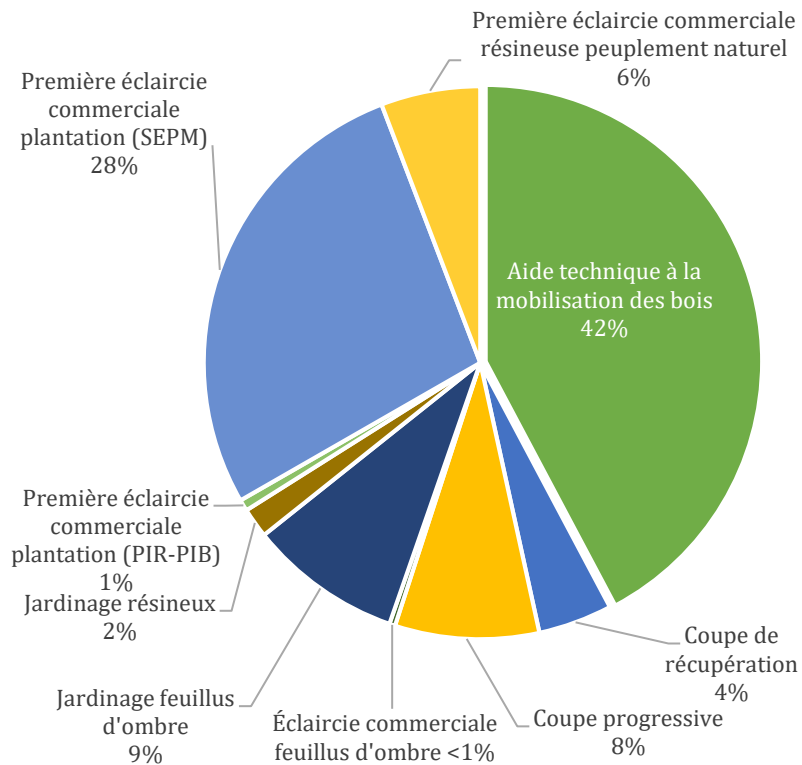
Répartition par groupe de traitement selon la superficie (Ha)

- Les travaux commerciaux représentent 73 % des superficies traitées en 2018 ; en hausse de 12 % par rapport à l'an dernier, due à une augmentation de l'enveloppe budgétaire.
- La proportion des travaux en chaîne (groupe de travaux 05-06-07) demeure stable par rapport à l'an dernier.



Répartition par groupe de traitement selon la somme investie (\$)

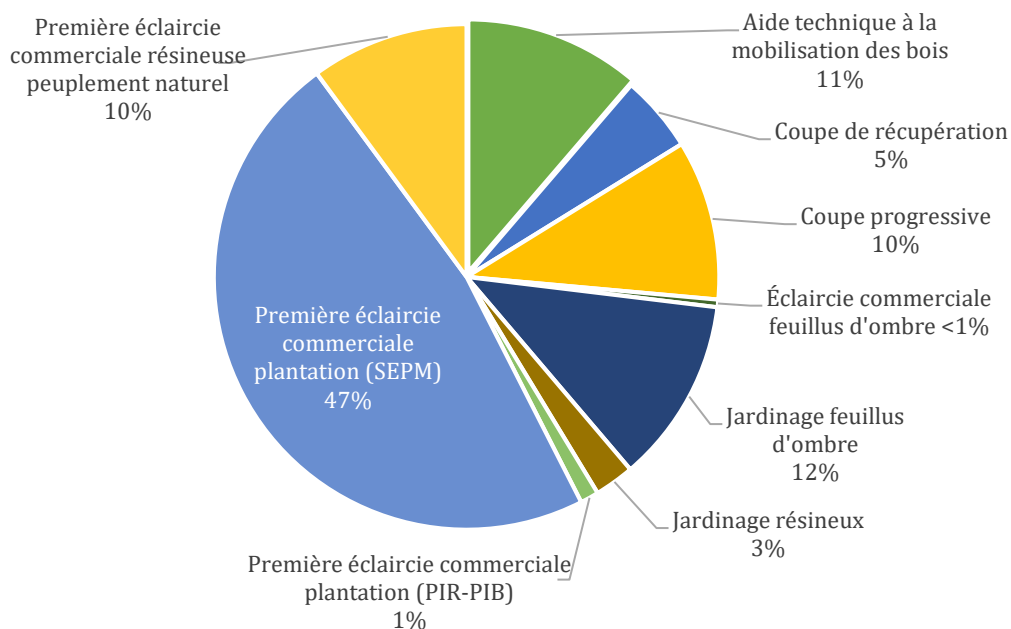
- Une augmentation de 23 % des sommes investies dans le groupe des traitements commerciaux est observée par rapport à l'an dernier, due à une augmentation de l'enveloppe budgétaire.
- Les travaux en chaîne (groupe de travaux 05-06-07) demeurent stables par rapport à l'an dernier.



Répartition des travaux commerciaux selon la superficie (Ha)

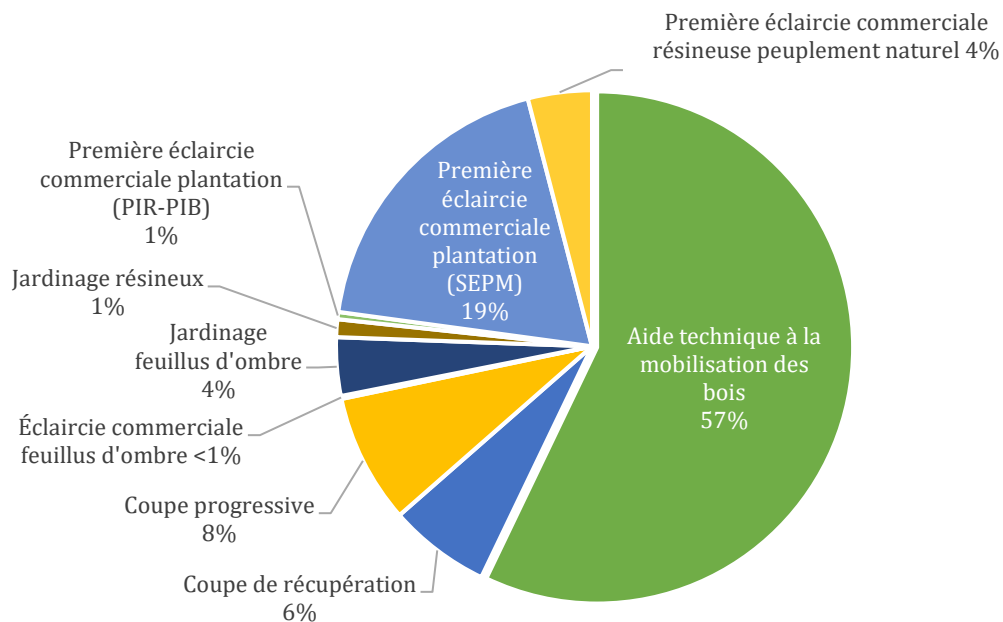
- La première éclaircie commerciale en plantation (SEPM) présente une baisse de 28 % des superficies traitées.
- La coupe de récupération a augmenté de 100 % due à une tornade à Saint-Julien.
- La coupe de jardinage feuillus d'ombre a connu une hausse de 80 % des superficies traitées.

Traitements sylvicoles réalisés



Répartition des travaux commerciaux selon les sommes versées (\$)

- Une baisse de 24 % des sommes investies dans la première éclaircie commerciale en plantation (SEPM).
- Les sommes investies dans la coupe de récupération ont augmenté de 150 % due à une tornade à Saint-Julien.
- La coupe de jardinage feuillus d'ombre a connu une hausse de 100 % des sommes investies par rapport à l'an dernier.



Répartition des travaux commerciaux selon le volume (m³)

- Les volumes récoltés proviennent majoritairement de l'aide technique à la mobilisation, avec une hausse de 7,5 % par rapport à l'an dernier.
- Une baisse de 30 % des volumes récoltés issus de la première éclaircie commerciale en plantation (SEPM).
- Une hausse de 200 % des volumes issus de la coupe de récupération due à une tornade à Saint-Julien.

VOLUMES RÉCOLTÉS

Les volumes récoltés à la suite des traitements sylvicoles réalisés dans des peuplements naturels et dans des plantations de résineux sont indiqués dans le Tableau 8. Les résultats découlent de l'information contenue dans les rapports d'exécution produits par les

conseillers forestiers. En 2018, le volume moyen récolté par hectare a augmenté de 9 %, à 88 m³/ha. C'est 93 181 m³ supplémentaires qui ont été récoltés en 2018.

TABLEAU 8. VOLUMES RÉCOLTÉS (M³)

Programmes	Éclaircie commerciale de plantations résineuses		Autres travaux commerciaux - peuplements résineux		Travaux d'éducation peuplements feuillus		Total	
	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume	Sup. (ha)	Volume
Programme d'aide de la forêt privée	366	21 207	758	82 162	99	3 879	1 222	107 248
Subvention 2018	277	17 368	657	69 900	114	3 861	1 047	91 129
PADF	-	-	13	1 840	-	-	13	1 840
Total	642	38 575	1 427	153 902	212	7 740	2 282	200 217
Moyenne	60 m ³ /ha		108 m ³ /ha		36 m ³ /ha		88 m ³ /ha	

PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

Le montant de 9 000 \$ reçu de la MRC des Appalaches a permis de récupérer une partie des bois renversés, suite au passage d'une tornade à Saint-Julien, le 29 août 2018.

Les travaux réalisés totalisent 13 ha, conformément aux normes décrites dans le Cahier de références techniques en forêt privée.



PLAN D'ACTION POUR LA MOBILISATION DES BOIS (PMB)

Ce plan d'action vise à soutenir le développement de la forêt privée notamment par une augmentation des volumes de bois livrés aux usines de transformation.

❖ Volume récolté

La cible à atteindre pour la récolte de bois, au cours de la dernière année, pour le territoire de l'Agence de la Chaudière, avait été fixée à 565 000 m³. Les résultats obtenus dépassent largement cette cible puisqu'il s'est récolté 707 988 m³ de bois, soit 25% de plus qu'anticipé.

❖ Formation

- Pour les opérateurs de multifonctionnelles et porteurs

L'un des moyens identifiés pour atteindre les objectifs du plan d'action consiste à organiser des formations adaptées aux opérateurs forestiers dans le but d'améliorer leurs méthodes de travail dans un cadre opérationnel de la récolte mécanisée en forêt privée. Au total, 20 opérateurs de multifonctionnelles et de porteurs ont reçu une formation pratique individualisée, d'une durée de quatre semaines.

- Pour les conseillers forestiers

Il est également prévu dans le plan d'action de supporter et d'encadrer des initiatives pour l'aménagement des peuplements feuillus. Ainsi, une formation sur l'écologie des feuillus nobles (feuillus à haute valeur ajoutée) et leur mise en valeur dans les plantations et en enrichissement a été dispensée aux conseillers forestiers.



PLAN D'ACTION DE L'AGENCE

L'Agence dépose annuellement au MFFP, un plan d'action qui contient des indicateurs et des cibles à atteindre.

L'objectif de ce plan est de maximiser les retombées du PAMVFP. Le Tableau 9 démontre les résultats obtenus en 2018.

TABLEAU 9. BILAN DU PLAN D'ACTION 2018-2019
--

Actions	Indicateurs	Cibles	Résultats	Cible atteinte
Réaliser des travaux	Pourcentage des sommes investies en travaux non commerciaux	40 %	36,5 %	91,3 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux non commerciaux	1466 ha	1277 ha	87,1 %
	Pourcentage des sommes investies en travaux commerciaux	48 %	51,4 %	107,1 %
	Nombre d'hectares réalisés en travaux commerciaux	2609 ha	3358 ha	128,7 %
Protéger les investissements passés	Maintien par l'agence d'une politique de protection des investissements	Oui	Oui	100 %
Réaliser des activités d'orientation et de concertation auprès des entités régionales, interrégionales ou des organismes environnementaux	Pourcentage des sommes investies par l'agence dans les activités d'orientation et de concertation	0,50 %	0,27 %	54 %
	Nombre d'activités d'orientation et de concertation	50	46	92 %
Encourager le propriétaire aux bonnes pratiques forestières et à la récolte de bois	Pourcentages des sommes investies dans les activités de transfert de connaissances	0,80 %	0,67 %	83,8 %
	Nombre d'activités de transfert de connaissances réalisées	15	15	100 %
Favoriser et soutenir les pratiques d'aménagement forestier durable ainsi que la certification forestière	Considération et protection des autres ressources du milieu forestier	Oui	Oui	100 %
	Pourcentage des sommes investies par l'agence en certification forestière	0	0	100 %

PERFORMANCE DE L'AGENCE ET DES CONSEILLERS FORESTIERS

La prochaine section présente les résultats associés aux six critères de performance des conseillers forestiers, soit :

1. La vérification des prescriptions sylvicoles ;
2. La vérification opérationnelle des traitements sylvicoles réalisés ;
3. Le suivi des plantations ;
4. Le respect de la programmation de l'Agence ;
5. Les initiatives des conseillers forestiers en santé et sécurité au travail ;
6. L'évaluation de la qualité des documents.

Critère 1 : Vérification des prescriptions sylvicoles

Ce critère permet de vérifier que les prescriptions sylvicoles, pour les travaux de préparation de terrain en vue d'un reboisement ou d'un entretien de plantation, respectent les objectifs définis par l'Agence et le MFFP. Ce critère peut être vérifié avant ou après traitement.

terrain, le reboisement et l'entretien de plantation. Le nombre de dossiers vérifiés est de 39 sur un total de 326. La proportion de dossiers vérifiés pour ces groupes est plus élevée par rapport à l'an dernier tant au niveau du nombre que pour la valeur des travaux.

Le Tableau 10 présente le nombre de dossiers soumis à l'Agence au cours de la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2017 et le 31 octobre 2018, pour la préparation de

L'indicateur est le nombre de prescriptions acceptées par l'Agence. La cible est de 100.

TABLEAU 10. VALEUR DES DOSSIERS SOUMIS ET VÉRIFIÉS POUR TROIS GROUPES D'ACTIVITÉS

Groupe d'activités	Dossiers soumis			Dossiers vérifiés								
				Nombre			Valeur			Quantité de travaux		
	Nombre	Valeur (\$)	Quantité (ha, km, milliers plants)	2018-2019		2017 - 2018	2018-2019		2017 - 2018	2018-2019		2017 - 2018
				Nb	%	%	\$	%	%	ha, km, plants	%	%
Préparation de terrain (ha)	76	232 945	281	9	12	17	28 882	12	16	33	12	14
Entretien de plantation (ha)	154	793 259	469	16	10	20	67 526	9	18	39	8	19
Reboisement (1000 plants)	96	249 955	517	14	15	11	34 378	14	14	67	13	14
Total	326	1 276 160 \$	-	39	12 %	16 %	130 785 \$	10 %	17 %	-	-	-

Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2017 et le 31 octobre 2018, tous les dossiers vérifiés étaient admissibles à une aide financière. En effet, 12 % des dossiers facturés étaient admissibles à 100 % et ils représentent 10 % de la valeur des dossiers

soumis (130 785 \$). L'Agence confirme que les prescriptions de préparation de terrain, de reboisement et d'entretien de plantation rencontrent les objectifs poursuivis dans le Cahier de références techniques produit par le MFFP en 2018.

Critère 2 : Vérification opérationnelle des travaux sylvicoles réalisés

Cette année, la vérification opérationnelle a porté sur les travaux sylvicoles réalisés dans le cadre du programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP), du programme de mobilisation des bois (PMB) et du programme subvention 2018. Au total, ce sont 904 dossiers (rapports d'exécution) qui ont été soumis à l'Agence dans les trois programmes. La période de vérification opérationnelle (VO) 2018-2019 s'est déroulée du 1^{er} novembre 2017 au 31 octobre 2018.

Le pourcentage de VO, basé uniquement sur la sélection aléatoire des dossiers, est de 10 %. Cette vérification permet de valider la conformité administrative, technique, qualitative et quantitative des travaux réalisés. La vérification opérationnelle des travaux après traitement inclut toutes les activités à l'exception des demandes d'avis technique. Le résultat global de la qualité demeure très bon et relativement stable depuis les trois dernières années. En 2018-2019, on obtient une qualité moyenne pondérée de 96,9 % alors qu'en 2017-2018, le résultat était de 98 % (Tableau 11).

Le groupe des traitements précommerciaux (82,9 %) se situe sous la qualité exigée de 90 % puisqu'il y a deux dossiers qui ne sont pas conformes. Les autres groupes d'activités obtiennent une qualité supérieure au seuil exigé.

Les réclamations (remboursements et pénalités) sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ces dossiers touchent deux conseillers pour lesquels l'Agence a réclamé le remboursement des travaux payés, soit 2 293 \$ et a imposé des pénalités de 1 146 \$. Le montant total de réclamation s'élève à 3 439 \$.

Les sommes réclamées aux conseillers forestiers ne représentent que 0,12 % de la valeur totale des travaux vérifiés. Ce résultat est très positif puisqu'il confirme la qualité d'exécution des travaux ayant obtenu une aide financière de l'Agence.

TABLEAU 11. SYNTHÈSE DE LA QUALITÉ ET DES RÉCLAMATIONS PAR GROUPE D'ACTIVITÉ

Activités	Dossiers soumis	Dossiers vérifiés	Qualité vérifiée moyenne pondérée (%)	Qualité exigée (%)	Remboursement (\$)	Pénalité (\$)	Frais déplacement inutile (\$)	Total (\$)
Préparation de terrain	76	9	100,0	95	-	-	-	-
Entretien de plantation	154	16	95,6	90	-	-	-	-
Traitements précommerciaux	38	7	82,9	90	2 293	1 146	-	3 439
Traitements commerciaux	540	44	99,6	100	-	-	-	-
Reboisement	96	14	94,8	85	-	-	-	-
Total	904	90	96,9 %	-	2 293 \$	1 146 \$	-	3 439 \$

**Les indicateurs sont le nombre de traitements sylvicoles et les superficies acceptées par l'Agence.
La cible est le seuil de qualité acceptable.**

Critère 3 : Suivi des plantations

Le suivi des plantations et des entretiens de plantation est un critère de performance des conseillers forestiers demandé par le MFFP. Les suivis sont réalisés deux ans après la plantation, deux et cinq ans après un entretien lorsque les plants ont moins de 1 mètre de hauteur et après cinq ans lorsque les plants ont plus de 1 mètre de hauteur. Les rapports de suivi des plantations et des entretiens sont remis à l'Agence annuellement. Le suivi des plantations comprend le coefficient de distribution, le pourcentage de plants opprimés et le besoin de dégagement.

L'Agence peut confirmer que 73 % des dossiers de reboisement facturés en 2016 ont été suivis. Les entretiens réalisés en 2015 dans des plantations de moins de 1 mètre ont été suivis à un taux de 85 %. Les résultats sont stables par rapport à l'an dernier. La cible de 100 % des plantations suivies n'est pas atteinte.

**L'indicateur est le nombre de plantations suivies.
La cible est 100 % des plantations suivies.**

Cette année, six conseillers forestiers sur dix ont transmis leur suivi de plantation, tel que demandé par l'Agence. Le Tableau 12 présente les résultats globaux de suivi qui ont été obtenus.

TABLEAU 12. SUIVI DES PLANTATIONS									
Conseillers forestiers	Suivi des plantations de 2016			Suivi des entretiens de 2015 (-1m)			Suivi des entretiens de 2013 (+1m)		
	Nb de dossier à vérifier par le CF	Nb de dossier suivi*	Pourcentage de dossiers suivis	Nb de dossier à vérifier par le CF	Nb de dossier suivi*	Pourcentage de dossiers suivis	Nb de dossier à vérifier par le CF	Nb de dossier suivi*	Pourcentage de dossiers suivis
Total	89	65	73%	100	85	85%	86	82	95%

* Nombre de prescriptions pour le reboisement (sont exclues les prescriptions de regarni)

Critère 4 : Respect de la programmation de l'Agence

Un seul conseiller forestier, parmi les 11 conseillers accrédités, a libéré du budget, soit un montant de 148 500 \$ dans le programme subvention 2018. Ce montant a été redistribué à trois autres conseillers forestiers, ce qui a eu une incidence sur leur programmation de travaux.

La cible visée est d'obtenir un écart maximal de 10 % entre les budgets investis et les superficies traitées par rapport à la programmation présentée à l'Agence. L'écart moyen en dollars et en superficie varie entre 4 et 11 %. Les écarts s'expliquent par un investissement plus important que prévu dans les traitements commerciaux par rapport à la préparation de terrain et aux traitements précommerciaux.

Critère 5 : Initiatives des conseillers forestiers en santé et sécurité au travail

Chaque année, l'Agence demande aux conseillers forestiers s'ils sont membres d'une mutuelle de prévention et s'ils disposent d'un programme de santé et sécurité au travail (SST) déposé à la CNESST. Dans le cas où la réponse est négative, les conseillers décrivent leur politique interne en santé et sécurité au travail. L'Agence confirme que les conseillers accrédités possèdent tous une politique de santé et sécurité au travail.

L'indicateur est l'existence d'une politique en santé et sécurité au travail. La cible est que chaque conseiller forestier possède une politique en santé et sécurité au travail (interne ou déposé à la CNESST).

Critère 6 : Évaluation de la qualité des documents

Une vérification administrative est faite pour tous les dossiers soumis à la facturation. Généralement, les non-conformités identifiées n'aboutissent à aucune réclamation, mais plutôt à la correction, par les conseillers forestiers, des documents déposés et, si nécessaire, à la correction des factures, par l'Agence. Pour la période de vérification opérationnelle s'échelonnant entre le 1^{er} novembre 2017 et le 31 octobre 2018, les dossiers possédant une non-conformité s'élèvent à 30 sur un total de 904 dossiers soumis (Tableaux 11 et 13). Les dossiers soumis à la facturation sont conformes à 97 %.

La plupart des non-conformités se retrouvent dans trois principales catégories : premièrement, il s'agit de lots qui ne sont pas sous convention et qui sont facturés par des groupements forestiers (10); la deuxième non-conformité la plus fréquente est l'absence du volume récolté au rapport d'exécution (9); la troisième est une différence entre le montant facturé sur papier et celui facturé au SIGGA (5).

L'indicateur est le nombre de documents conformes aux normes et exigences de l'Agence. La cible est 100 % des documents conformes.

TABLEAU 13. NON-CONFORMITÉS ADMINISTRATIVES DANS LES DOCUMENTS SOUMIS À LA FACTURATION

Non-conformités	Nombre de non-conformités
La signature de l'ing.f. est manquante sur la prescription.	1
La signature du producteur forestier reconnu (ou de son représentant autorisé) est manquante sur la prescription.	1
Le numéro de la prescription et du rapport d'exécution est non concordant.	2
La facture inclut des lots qui ne sont pas sous convention.	10
Le calcul de la réduction n'est pas bon.	2
Le volume marchand récolté n'est pas inscrit au rapport d'exécution.	9
Le montant à la facture et au rapport d'exécution n'est pas le même qu'au SIGGA.	5
Total	30

MISE EN ŒUVRE DU PPMV 2014-2019

Les 104 actions du PPMV ont été classées dans 7 chantiers afin d'en faciliter le suivi lors des bilans annuels. Les actions ont également été regroupées dans 5 catégories pour illustrer leur degré de réalisation :

- **À faire** : Actions non amorcées dont la réalisation est toujours envisagée.
- **En cours** : Actions amorcées, mais non terminées, qui nécessitent des efforts pour être réalisées d'ici l'échéance du PPMV.
- **En continu** : Actions qui requièrent un suivi pluriannuel dont l'achèvement sera déterminé par l'échéance du PPMV.

- **Fait** : Actions réalisées.
- **Périmée** : Actions proposées dans le plan d'action initial du PPMV mais qui ne sont plus pertinentes à entreprendre dans le contexte actuel.

Le Tableau 14 fait état de l'avancement des actions du PPMV au cours de l'année 2018-2019. Seules les actions sur lesquelles ont œuvré l'Agence et ses partenaires au cours de l'année sont comptabilisées dans le tableau.

TABLEAU 14. AVANCEMENT DES ACTIONS DU PPMV AU COURS DE L'ANNÉE 2018-2019

Chantier	Terminé en 2018-19	En cours à la fin de 2018-19	En continu à la fin de 2018-2019	Total des actions du PPMV
Mobilisation des bois	0	4	2	19
Cadre normatif et aspect légaux	0	0	0	30
Transfert de connaissances	0	4	5	13
Multiresources	3	3	8	14
Recherche et développement	0	1	0	11
Mise en œuvre du PPMV	0	0	8	13
Autres	0	0	2	4
Total	3	12	25	104

La mise en place, dans la dernière année, de mesures particulières pour la mobilisation des bois, telle que la stratégie développée pour le recrutement de nouveaux propriétaires dans l'aménagement de leur lot et les projets liés à la sylviculture des feuillus nobles a permis de mettre de l'avant plusieurs actions liées à ce chantier. Des ressources financières et humaines seront toujours dédiées à l'avancement de ce chantier au cours des prochaines années, ce qui fera aboutir des actions prévues au PPMV 2014-2019.

Plusieurs des actions du plan de mobilisation des bois sont liées de près ou de loin au transfert de connaissances destiné aux propriétaires et aux professionnels, permettant l'avancement de plusieurs actions du PPMV. D'autres activités ont été mises de l'avant en 2018-2019 et se poursuivront au cours de la prochaine année.

Trois actions du chantier multiresources se sont achevées en 2018-2019. Il s'agit de la rédaction d'un Plan d'orientation des ravages du territoire et le suivi de démarches entreprises auprès de propriétaires d'écosystèmes forestiers exceptionnels. Toutes les autres actions de ce chantier sont en cours de réalisation ou en continu.

À partir du Tableau 15, il est possible de dresser un bilan de l'avancement global du PPMV 2014-2019, à ce jour.

TABLEAU 15. BILAN DE L'AVANCEMENT DU PLAN D'ACTION DU PPMV 2014-2019 PAR CHANTIER

Chantier	À faire	En cours	En continu	Terminé	Périmé	Total
Mobilisation des bois	1	9	2	7	0	19
Cadre normatif et aspect légaux	1	0	0	21	8	30
Transfert de connaissances	0	4	5	2	2	13
Multirressources	0	3	8	3	0	14
Recherche et développement	3	4	0	0	4	11
Mise en œuvre du PPMV	0	0	8	5	0	13
Autres	0	0	2	2	0	4
Total	5	20	25	40	14	104

Plus de 38 % des actions ont été complétées au terme de cette cinquième année de mise en œuvre. À celles-ci, s'ajoutent 14 actions qui ne seront pas mises de l'avant, compte tenu du contexte changeant de la petite propriété privée. De plus, près du quart des actions fait seulement l'objet d'un suivi régulier et ne nécessite pas d'efforts intensifs ; leur finalité est liée à l'échéance du PPMV. Ainsi, il s'agit de 76 % des actions du PPMV qui devraient actuellement contribuer à l'atteinte des objectifs convenus en 2014.

En outre, de nombreuses actions débutées devraient voir leur achèvement d'ici la fin de la période quinquennale (20 actions en cours).

Il y a seulement 5 actions qui pourraient être mises de l'avant et qui n'ont pas encore été amorcées. Nous pouvons conclure que le bilan est, somme toute, très satisfaisant.

Le détail de l'avancement de chacune des actions du PPMV selon les chantiers est présenté à l'annexe 1.

ACTIVITÉS DE TRANSFERT DE CONNAISSANCES AUX PRODUCTEURS

Comme les années précédentes, l'Agence disposait d'un budget de 25 000 \$ pour financer les activités de transfert de connaissances. La plus grande partie de ce budget a été utilisée pour donner 15 formations à 145 propriétaires forestiers.

Les formations ont été données par l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce (APBB) et le

Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec (SPFRQ). Une contribution financière de 3 300 \$, provenant des inscriptions des propriétaires, a été perçue pour les activités de formation auxquelles ils ont assistés.

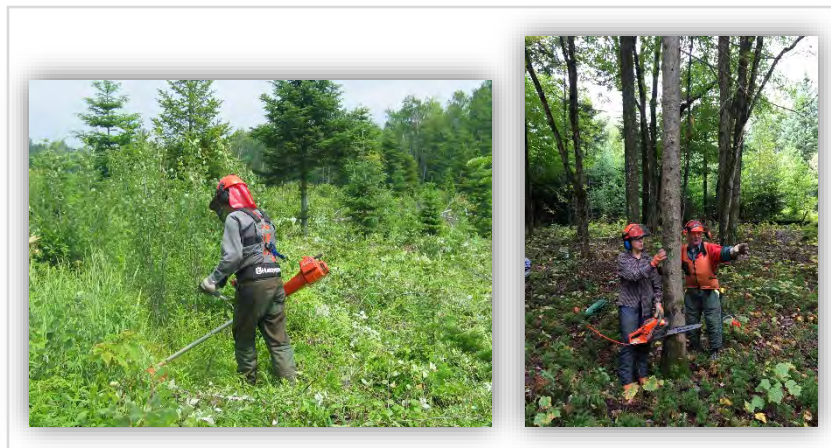


TABLEAU 16. FORMATIONS DONNÉES AUX PROPRIÉTAIRES FORESTIERS

Formations	APBB	SPFRQ	Nombre de participants
Abattage directionnel	3	2	47
Affûtage et entretien de la scie à chaîne	1	1	20
Tronçonnage pour des revenus maximums	2	0	25
Fiscalité forestière	2	0	20
Aménagement forestier pour la faune	1	1	11
Transfert de boisés et d'érablières	2	0	22
TOTAL	15	4	145

Dans un second temps, les membres du comité de transfert de connaissances ont amorcé un important travail de révision de la formation qui sera désormais nommée « J'aménage ma forêt, je valorise mon boisé ».

Cette formation est une introduction à l'aménagement des forêts privées en abordant brièvement tous les aspects de l'aménagement. Cette révision se terminera en 2019-2020.

ANALYSE DE FRICHES

D'un commun accord entre la Direction régionale de la Chaudière-Appalaches, le MAPAQ, l'Agence Appalaches et l'Agence Chaudière, une nouvelle méthodologie a été mise en place depuis le 1^{er} avril 2010, quant au processus d'analyse de demandes de reboisement de friches. Cette méthodologie est décrite dans le cahier d'instructions administratives de l'Agence.

Lorsqu'une demande de révision de la décision du MAPAQ est soumise à l'Agence, celle-ci dresse dans un premier temps un portrait de la situation. Par la suite, le comité exécutif de l'Agence recommande au conseil d'administration d'entériner ou de révoquer, en tout ou en partie, la décision rendue par le MAPAQ. Lorsque le conseil d'administration adopte une résolution entérinant la décision du MAPAQ, un avis est envoyé au conseiller forestier ayant formulé la demande.

Si la décision rendue par le MAPAQ est révoquée par le conseil d'administration, un avis est envoyé à la direction régionale du MAPAQ pour l'informer de la décision de l'Agence. Par la suite, l'Agence rend son verdict final en fonction des nouveaux arguments du MAPAQ et en informe les acteurs concernés.

Au cours de l'année 2018-2019, l'Agence a étudié trois dossiers de demandes de reboisement de friches agricoles.

AUTRES ACTIVITÉS DE L'AGENCE

Travaux forêt-faune

État du projet : Non reconduit

L'année 2017-2018 était la dernière année de mise en œuvre du *Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)*. Les travaux forestiers en forêt privée qui dérogent du cadre normatif déterminé par le ministère ne sont plus admissibles. Ainsi, les projets visant la réalisation de travaux forêt-faune ne peuvent plus être appuyés par ce programme.

Ce projet n'a donc pas été reconduit en 2018-2019, ce qui constitue une première depuis l'élaboration du *Cahier d'instructions techniques pour la réalisation de travaux forêt-faune en Chaudière-Appalaches* en 2006.

Portail d'aide à la gestion intégrée des ressources forêt-faune (Portail AGIR^{Forêt-Faune}) – Phase II

État du projet : Terminé

Le Portail d'aide à la gestion intégrée des ressources Forêt-Faune (Portail AGIR^{Forêt-Faune}) est disponible en ligne depuis le mois de juin 2015. La phase II du développement du Portail, soit le projet *Portail AGIR^{Forêt-Faune} - Diffusion de l'outil*, avait pour objectif de raffiner l'outil développé à la phase précédente et le faire connaître aux intervenants du territoire et des territoires voisins. Cette phase du projet s'est échelonnée de mars 2016 à décembre 2018.

Ce projet a été réalisé notamment grâce au soutien financier de la FFQ, dans le cadre du *Programme Faune-Forêt, Volet Développement d'outils*, qui a permis de couvrir environ 45 % des coûts qui totalisent 40 143 \$.

Le projet a permis de faire connaître le Portail par le biais de plusieurs communications et publications réalisées par de nombreux partenaires, tels que l'Ordre des ingénieurs forestiers, la Fédération des producteurs forestiers du Québec, ainsi que les organismes de bassins versants, les syndicats de propriétaires forestiers et les associations forestières de la région, pour n'en nommer que quelques-uns. Le Portail a d'ailleurs été présenté lors d'événements tels que l'Expo forestière et acéricole de Beauce, la Journée forestière du Centre-du-Québec et, plus récemment, au Carrefour Forêt 2019. Ces démarches ont permis de doubler le nombre de professionnels forestiers détenant un accès sécurisé au Portail et de susciter l'intérêt des intervenants des régions périphériques pour l'importation de l'outil sur leur territoire.



Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce

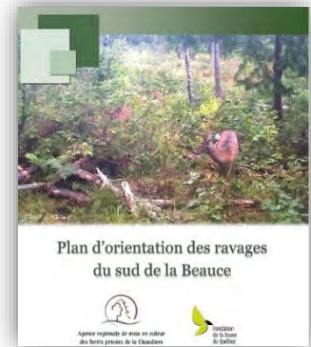
État du projet : Terminé

Grâce à la participation financière de la FFQ dans son *Programme Faune-Forêt, Volet Planification à l'échelle du territoire* et de la Ville de Saint-Georges, l'Agence a finalisé le *Plan d'orientation des ravages de cerfs du sud de la Beauce* en mars 2019.

Le plan d'orientation établie pour les ravages de la rivière Famine, d'Armstrong et de Saint-Gédéon, dresse les lignes directrices pour assurer le maintien et l'amélioration des composantes forestières essentielles des ravages, tout en limitant les interactions conflictuelles entre humains et cerfs. Il s'agit d'une référence pour les intervenants en aménagement forestier du territoire privé, réalisé en concertation avec de nombreux partenaires. La mise en œuvre des activités et modalités particulières d'aménagement qui sont proposées est effective depuis avril 2019.

Ce projet d'envergure s'est échelonné sur deux années pour un coût total de 96 000 \$. Le financement de la FFQ a permis de couvrir 25% des frais et celui de la Ville de Saint-Georges 5%.

Puisque le projet répond à une action du PPMV, une partie des coûts du projet (23 %) a été affectée au budget de mise en œuvre du PPMV de 2017-2018 et de 2018-2019. La balance des coûts est attribuable à l'implication en nature des nombreux partenaires. Parmi ceux-ci, mentionnons la participation de la direction régionale de la gestion de la Faune du MFFP, de Domtar, du ministère des Transports du Québec, de l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches et de la Zec Jaro. En plus d'avoir été impliquées dans la révision du document et la concertation menant au plan d'action, ces organisations ont participé bénévolement aux inventaires terrain réalisés au printemps 2017.



Effets à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune en ravages

État du projet : En cours

Dans la foulée de l'élaboration du plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce, de nombreuses interrogations ont été soulevées à propos des actions réalisées dans le passé pour améliorer la condition des ravages de la région. C'est dans cette optique qu'un projet complémentaire nommé « *Effets à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune en ravages* » a été développé. Depuis le milieu des années 90, la Fondation de la Faune du Québec a appuyé l'aménagement forestier des ravages de cerfs de Virginie en forêt privée par l'entremise de son *Programme d'Aide à l'Aménagement des Ravages (PAAR)* et du Volet Ravages du *Programme Forêt-Faune*.

Le principal objectif de l'étude vise à évaluer l'atteinte des objectifs à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune réalisés dans les ravages admissibles en considérant la qualité d'habitat en termes d'abri, de nourriture et de l'entremêlement entre ces derniers. Les analyses porteront sur différents types de traitements forêt-faune aux objectifs forestiers

et fauniques variés, réalisés dans les ravages de Chaudière, et ce, sur une large distribution temporelle.

Les résultats de ce projet permettront de faire des recommandations dans le cadre du *Plan d'orientation des ravages du sud de la Beauce* et de la mise en œuvre du *Volet Aménagement des habitats du Programme Faune-Forêt* de la FFQ. De plus, ce projet pilote pourra à plus long terme mener à la conception d'outils facilitant l'intégration du suivi des travaux en ravages au *Programme Faune-Forêt* de la FFQ.

Ce projet a débuté au mois d'octobre 2017 et se terminera en août 2019. Le soutien financier de la FFQ couvre 70 % des coûts du projet qui s'élèvent à plus de 30 000 \$.

De nombreux partenaires, tels que l'Université Laval, le MFFP et Mme Joanne Marchesseault, consultante en biologie, s'impliquent bénévolement dans le développement de la méthodologie et l'analyse des résultats obtenus.

Projet d'entente de conservation volontaire d'écosystèmes forestiers à haute valeur de conservation

État du projet : Terminé

Au printemps 2018, l'Agence a débuté un projet visant l'identification et la protection de forêts à haute valeur de conservation en forêt privée. Le projet qui s'est terminé en février 2019, a permis de conclure des ententes de conservation volontaire avec 13 propriétaires pour la protection de neuf écosystèmes forestiers d'intérêt pour leur valeur écologique. Parmi ceux-ci, il y a des forêts exceptionnelles anciennes, des peuplements d'essences en raréfaction tels que le pin blanc, des vieilles forêts qui favorisent le maintien de la connectivité des habitats fauniques et des écosystèmes sensibles situés sur des affleurements rocheux.

Ce projet a été réalisé notamment grâce à la participation financière de la Fondation de la Faune du Québec, par son *Programme Faune-Forêt, Volet conservation*, qui a subventionné 50% des coûts du

projet qui totalisent 26 400 \$. Puisque le projet répond à des actions du PPMV, une partie des coûts a été attribuée par le budget de mise en œuvre du PPMV 2018-2019. Finalement, le MFFP, les clubs d'ornithologues amateurs de la région ainsi que le Cégep de Thetford ont participé au projet en offrant leur expertise lors des inventaires terrain.



Sensibilisation aux habitats des animaux à fourrure chez les propriétaires forestiers (2018-2019)

État du projet : Terminé

La Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec (FTGQ) et l'Agence sont fières de s'être associées pour développer quatre fiches de sensibilisation aux animaux à fourrure destinées aux producteurs forestiers. Chaque fiche met en lumière les besoins en habitat des espèces, les problèmes possibles liés à leur présence, mais également les bénéfices qu'elles procurent. Un schéma synthèse permet d'illustrer les bonnes pratiques à adopter pour le maintien des habitats fauniques en forêt privée et la cohabitation avec les animaux à fourrure. Le partenariat entre les producteurs forestiers et les piégeurs est particulièrement encouragé.

Les fiches sont disponibles gratuitement sur les sites internet de la FTGQ et de l'Agence. Elles ont été largement annoncées et diffusées dans de nombreuses communications et lors d'événements. Pour la réalisation du projet qui s'est échelonné du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, l'Agence a bénéficié d'un contrat de service de 6 000 \$ offert par la FTGQ.

Cette dernière a obtenu le support financier de la Fondation de la Faune du Québec, par le programme Faune-Forêt, pour mener à bien et coordonner l'ensemble du projet. Plusieurs partenaires ont également été consultés pour le développement et la révision du contenu de ces outils de transfert de connaissances, notamment le MFFP et l'Association des propriétaires de boisés de la Beauce.



Règlementation sur l'abattage d'arbres

L'Agence a analysé 118 demandes de certificats d'abattage d'arbres avant leur émission par la MRC des Appalaches. Il s'agit d'une augmentation de 62 % par rapport à l'an dernier. De plus, 5 dossiers de plaintes ont été analysés et un nombre important d'avis techniques ont été donnés aux professionnels œuvrant sur le territoire de la MRC des Appalaches en lien avec le règlement 169 sur l'abattage d'arbres.

À la suite de l'émission des certificats d'abattages, des visites ont été réalisées en forêt afin de s'assurer que les prescriptions sylvicoles inscrites aux permis délivrés en 2017 sont respectées.

Demandes de renseignements sylvicoles

Les demandes de renseignements sylvicoles qui sont adressées par les notaires visent à obtenir toutes les informations pertinentes quant à des travaux financés et réalisés conformément à des prescriptions sylvicoles. Lors de la vente d'une propriété forestière, les parties en cause doivent connaître les obligations toujours existantes contractées envers l'Agence par le signataire desdites prescriptions de travaux sylvicoles.

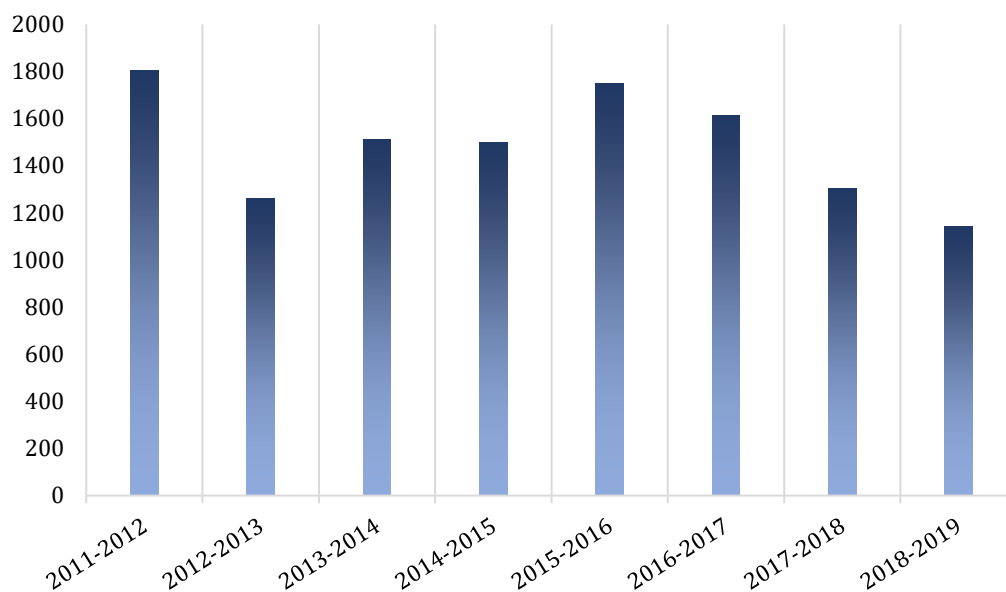
Les obligations varient dans le temps en fonction du type de traitement sylvicole réalisé ainsi que la date dudit traitement. L'Agence a répondu à 61 demandes de renseignements sylvicoles au cours de la dernière année. L'an dernier, 87 demandes ont été traitées durant la même période.

Bureau d'enregistrement du statut de producteur forestier

Au cours de la période 2018-2019, le Bureau d'enregistrement de la Chaudière a traité 1 141 dossiers de producteurs forestiers, comparativement à 1305 dossiers l'an passé. De ce nombre, 266 sont des nouveaux propriétaires possédant un plan d'aménagement forestier (PAF) transféré ou un nouveau PAF.

Les graphiques suivants présentent l'évolution annuelle du nombre de dossiers traités ainsi que le type d'enregistrement effectué en 2018.

NOMBRE DE DOSSIERS TRAITÉS



ACTIVITÉS DU BUREAU D'ENREGISTREMENT EN 2018-2019

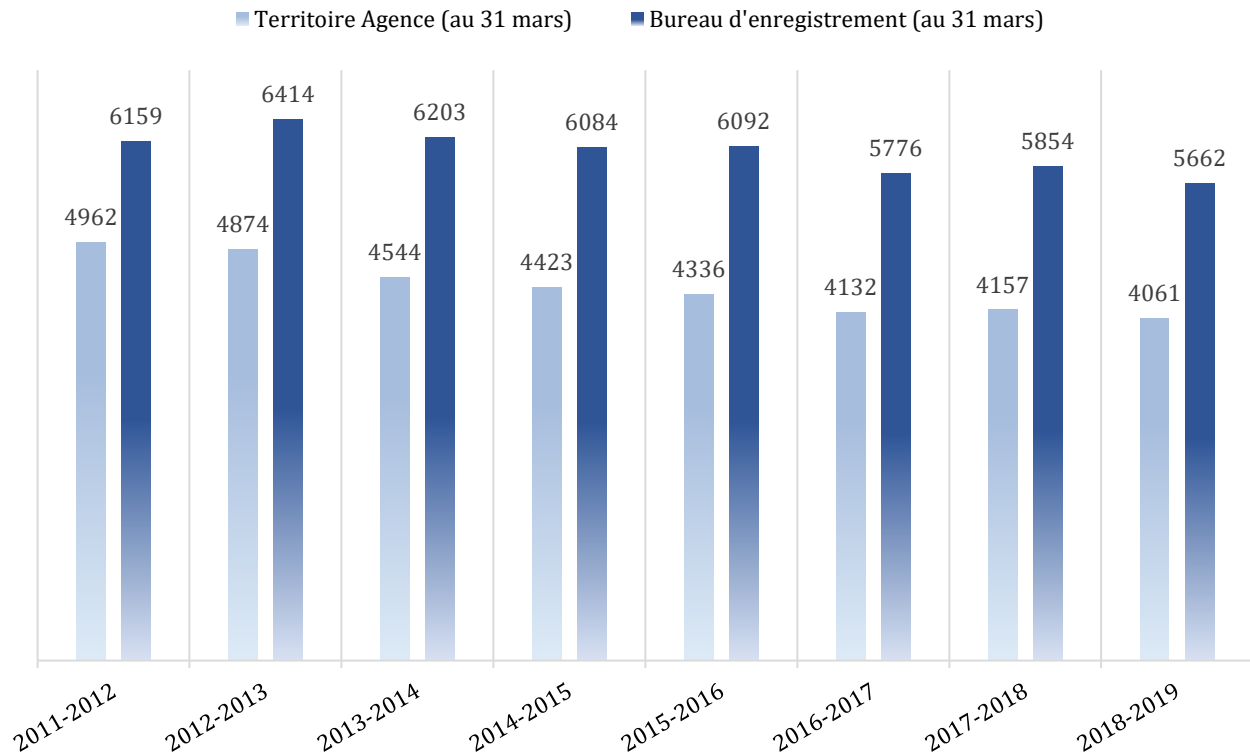
Type d'enregistrement	Total
Mise à jour du certificat (Vente)	15
Nouveau propriétaire avec PAF transféré	68
Ajout de lot avec nouveau PAF	45
Ajout de lot et mise à jour du lot	5
Ajout de lot avec PAF transféré	25
Renouvellement de certificat et de PAF	323
Renouvellement de PAF	64
Renouvellement de certificat	358
Modification de PAF	11
Modification du certificat	29
Nouveau propriétaire	198
Total général	1141

Autres activités de l'Agence : Le bureau d'enregistrement

Au cours des 8 dernières années, le nombre de producteurs enregistrés sur le territoire de l'Agence est demeuré sensiblement le même. Pour la même période, le nombre de dossiers traités par le bureau d'enregistrement connaissait également une baisse.

Au 31 mars 2019, on comptait sur le territoire de l'Agence, 4 061 propriétaires de lots boisés ayant le statut de producteur forestier, tandis qu'il y a 5 662 dossiers actifs au registre des producteurs forestiers.

NOMBRE DE PRODUCTEURS FORESTIERS INSCRITS SUR LE TERRITOIRE DE L'AGENCE ET AU BUREAU D'ENREGISTREMENT



PROJETS DONT LA RÉALISATION DÉBUTERA OU SE POURSUIVRA EN 2019-2020

Voici quelques projets amorcés par l'Agence dans les dernières années qui se poursuivront et se termineront en 2019-2020 :

♦ **Effets à long terme des travaux forêt-faune réalisés dans les ravages**

Fondation de la Faune du Québec, Programme Faune-Forêt, subvention de 21 900 \$.
Fin prévue : Août 2019

♦ **Suivi des ententes de conservation volontaire de milieux humides réalisées en 2014 et fidélisation des propriétaires**

Fondation de la Faune du Québec, Programme Faune-Forêt, subvention de 4 000 \$.
Fin prévue : Mars 2020.

♦ **Formation sur l'aménagement forêt-faune destinée aux professionnels forestiers**

Fondation de la Faune du Québec, Programme Faune-Forêt, subvention de 23 000 \$.
Fin prévue Juillet 2020



Cadre normatif et aspects légaux

	À faire			
	50	51	Prendre en compte les espèces floristiques vulnérables ou menacées (EFVM) dans les activités d'aménagement.	O
Terminé	100	3	Analyser la stratégie de visite-conseil	TE
	100	9	Intégrer la démarche diagnostique de l'état de santé des peuplements acéricoles (ou à potentiel) dans l'élaboration de la prescription (excluant les tests de sol).	M
	100	18	Revoir le cadre normatif de chacune des tâches, afin d'établir si on peut les simplifier pour un résultat quasi identique.	TE
	100	29	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	TE
	100	62	Accepter l'inclusion d'éléments à caractères fauniques dans la réalisation des travaux sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
	100	66	Favoriser l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement.	E
	100	67	Accepter l'inclusion d'éléments favorisant la reconstitution des caractéristiques de la forêt préindustrielle sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements.	E
	100	69	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes légales identifiés	O
	100	70	Intégrer aux normes de l'Agence les notions d'écologie forestière.	O
	100	71	Rendre accessible aux programmes d'aide uniquement les interventions qui respectent les cadres légaux auxquels ils sont assujettis.	O
	100	73	Intégrer les critères d'AFD dans les normes sur les pratiques sylvicoles soutenues par l'Agence (considérant particulièrement l'utilisation des espèces indigènes pour le reboisement, l'adaptation des pratiques relatives à la certification, les impacts pressentis des changements climatiques sur la gestion des eaux et la protection des bordures, l'effet des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques, riverains, sensibles ou rares ainsi que la protection des espèces menacées ou vulnérables, etc.)	TE
	100	74	Réviser les normes administratives.	O
	100	75	Réviser les normes techniques.	O
	100	76	Réviser les normes de vérification opérationnelle.	O
	100	78	Ajuster les normes en fonction des notions émergentes qui seront retenues.	TE
	100	85	Réviser les taux des travaux sylvicoles	O
	100	88	Évaluer l'opportunité de ramener la contribution du propriétaire à au moins 20 % du coût des travaux sylvicoles	TE
	100	89	Réviser à la baisse les taux des travaux d'aménagement nécessitant moins de support à l'exécution.	TE
	100	90	Rendre possible la facturation différenciée de l'exécution et de la technique dans un programme ou dans l'autre.	O
100	92	Réaliser une campagne de sensibilisation auprès des notaires concernant la mécanique du transfert, du vendeur à l'acheteur, des obligations relatives aux travaux sylvicoles	E	
100	93	Se doter d'une politique relative à la protection des investissements	O	
Périmé	NA	19	Rédiger un rapport sur la main-d'œuvre, principalement pour les travaux subventionnés (nombre de travailleurs, durée annuelle de travail, durée annuelle moyenne de travail).	E
	NA	11	Accepter l'inclusion d'éléments portant sur les potentiels de production des différents produits issus de la forêt, sans que ceux-ci n'aient pour effet de déclasser les traitements	F
	NA	50	Intégrer l'aspect débris ligneux et chicots dans les approches sylvicoles, lorsqu'applicable.	E
	NA	59 et 64	Inclure, dans le contenu de la prescription sylvicole, et/ou rapport d'exécution, une déclaration précisant que les éléments de biodiversité ont été analysés	E
	NA	72	Définir les modalités d'intervention pour les milieux assujettis à des contraintes physiques.	TE
	NA	77	Intégrer aux normes de l'Agence les modalités particulières relatives aux milieux à contraintes physiques identifiés.	TE
	NA	83	Sonder l'intérêt et les besoins des propriétaires quant aux mesures d'aide de l'Agence.	M

Transfert de connaissances						
Transfert de connaissances	En cours	75	32*	Réviser le panier de formations actuellement offert et au besoin en élaborer de nouvelles pour les propriétaires, conseillers et personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.)	E	
		90	21 et 41*	Développer une formation intégrée sur les aspects opérationnels de l'aménagement pour les propriétaires exécutants (mécanique, récolte, façonnage, sécurité, etc.)	TE	
		75	46*	Diffuser des chroniques dans les médias locaux (télé communautaire et journaux de type "mon testament écologique") concernant les bénéfices globaux de l'aménagement forestier (économie, emplois, traditions, effet de renouvellement, bénéfice pour la faune lorsque bien pratiqué), etc.	M	
	En continu	75	43*	Rechercher, structurer et rendre disponible des fiches techniques existantes sur les sujets d'intérêts.	M	
		90	31*	Sonder les conseillers forestiers et propriétaires sur leurs besoins de formation.		
		90	38*	Maintenir et accroître la diffusion du DVD sur les traverses de cours d'eau	TE	
		90	33*	Dispenser ou offrir des formations aux propriétaires, aux conseillers et au personnel de l'Agence (sur les connaissances relatives à l'aménagement et à la gestion de la forêt privée, sur les nouveaux produits forestiers, sur les tendances des marchés, sur la qualité du bois, sur la certification, sur l'AFD, sur les EMV, etc.)	TE	
		90	34*	Diffuser sur le site Internet de l'Agence les connaissances recueillies lors de la veille.	TE	
	Terminé	100	39	Dynamiser le contenu de formation "faune"	E	
		100	47	Sensibiliser les municipalités aux retombées positives de l'aménagement forestier en terre privée.	M	
	Périmé	NA	37	Élaborer et publier un "Guide des mauvaises pratiques" (le nettoyage systématique des sous-bois, la conversion des peuplements, les traverses à gué, les eaux de ruissellement mal dirigées, l'effet de l'élagage, de la mise en andain, "l'entretien" des érablières, etc.)	E	
		NA	42	Surveiller la parution prochaine du guide MDDEFP sur les habitats potentiels et le faire connaître	O	
	Multiresources	En cours	50	52 et 60*	Identifier les mesures susceptibles de maintenir l'habitat des espèces focales, indicatrices et des EMV (espèces menacées ou vulnérables)	F
			50	55*	Élaborer des stratégies et offrir des moyens visant à assurer la conservation des milieux à haute valeur de conservation ciblés.	M
En continu		50	7*	Collaborer aux démarches afin que les milieux naturels de conservation volontaire puissent être inscrits au registre des aires protégées	F	
		80	44*	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des milieux humides, notamment par le biais des ententes de conservation volontaire	M	
		90	45*	Poursuivre et développer les actions d'acquisition de connaissance et de mise en valeur des autres milieux à haute valeur de conservation.	M	
		90	56*	Évaluer la connectivité, le rendement et la disponibilité des habitats fauniques.	M	
		90	57*	Poursuivre l'implication de l'Agence dans les programmes existants qui favorisent la création d'habitats utilisables pour le cerf de Virginie.	E	
		90	58*	Poursuivre l'implication de l'Agence dans le développement des travaux forêt-faune dont la mise en œuvre des résultats de l'étude des effets réels des travaux FF.	E	
		90	61*	Contribuer à la validation terrain pour certaines espèces menacées ou vulnérables	M	
		90	63*	Identifier, cartographier et entreprendre la validation terrain les milieux sensibles ou rares sur le territoire.	M	
Terminé		100	65*	Poursuivre les démarches entreprises avec les propriétaires de 3 EFE, dont une détérioration est possible à court terme, en vue d'assurer la pérennité de ces milieux.	M	
		100	48*	Appuyer une démarche visant à se pencher sur la définition d'un cours d'eau et de sa bande riveraine.	M	
		100	49*	Élaborer un plan d'orientation des ravages de cerfs de Virginie.	M	

Recherche et développement	À faire	0	10	Établir un portrait réel de l'état des érablières et de leurs potentiels, toutes productions confondues.	E
		0	12	Produire un état de situation des différents produits et services issus de la forêt.	F
		0	27	Préciser les statistiques des plantations effectuées dans les 30 dernières années.	M
	En cours	60	17*	Documenter les méthodes existantes et faire l'essai de travaux d'aménagement spécialement pour le thuya et les essences de feuillus nobles recherchés.	TE
		50	30	Mettre en application et si nécessaire expérimenter des stratégies sylvicoles existantes visant à réduire la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles	TE
		70	35	Documenter et cartographier les milieux à contraintes légales.	O
		70	36	Identifier et cartographier les milieux à contraintes physiques et diffuser.	TE
	Périmé	NA	28	Évaluer les résultats des actions sylvicoles réalisées dans le passé en lien avec la protection des peuplements et en produire un bilan, notamment le programme verglas.	E
		NA	40	Développer une méthode peu énergivore permettant de mesurer l'abondance du bois mort et amorcer un processus de transfert de connaissances.	TE
		NA	54	Analyser la documentation existante sur les impacts des interventions sylvicoles sur les milieux aquatiques et riverains, sur les milieux sensibles ou rares et sur les EMV (espèces menacées ou vulnérables)	M
		NA	68	Promouvoir une étude sur les impacts de la migration d'espèces floristiques commerciales et non commerciales hors de leur aire naturelle de distribution.	M
	Mise en œuvre du PPMV	En continu	90	79*	Rechercher des sources de financement alternatives pour la réalisation de travaux et la formation destinée aux propriétaires.
90			80*	Analyser l'intercomplémentarité des programmes du milieu avec ceux gérés par l'Agence.	M
90			81*	Intégrer aux programmes gérés par l'Agence les éléments d'intercomplémentarité pertinents améliorant l'efficacité de ses programmes.	E
90			96*	Rechercher du financement pour la mise en œuvre du PPMV, notamment pour les actions et projets requérant nécessairement des sources de fonds externes	O
90			99*	Instituer un comité de suivi du PPMV et le réunir au minimum une fois l'an	O
90			102*	Instaurer un mécanisme d'amélioration continu des processus de suivi de la mise en œuvre	O
90			103*	Conduire une révision annuelle du plan d'action (actions, priorité et porteur)	O
90			104*	Réévaluer la pertinence des éléments du cadre stratégique du PPMV	O
Terminé		100	95	Revoir la définition de tâches des employés de l'Agence afin de bien cadrer les responsabilités de chacun dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi	O
		100	97	Faire connaître le PPMV auprès des intervenants concernés	O
		100	98	Obtenir un engagement formel des porteurs de dossiers et des responsables d'indicateurs dans la mise en œuvre du PPMV et son suivi	O
		100	100	Mettre en œuvre le programme de suivi	O
		100	101	Produire et diffuser aux partenaires un bilan annuel/cumulatif des activités prévues au plan stratégique	O
		Autre	En continu	50	6
90	87*			Analyser les activités des conseillers forestiers pour en extraire les forces et proposer les approches performantes.	E
Terminé	100		1	Dresser la liste des propriétaires de boisés et la maintenir à jour.	E
	100		15*	Ramener un représentant de l'industrie au CA de l'Agence.	TE

**Agence régionale de mise en valeur
des forêts privées de la Chaudière**

**États financiers
au 31 mars 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Flux de trésorerie	8
Situation financière	9
Notes complémentaires	10 - 15
Annexes	16 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
375, rue Labbé
Thetford Mines (Québec) G6G 1Z4

T 418 335-7511

Aux administrateurs de
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits de contributions de l'industrie dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces apports s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de contributions de l'industrie, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2019 et 2018, de l'actif à court terme aux 31 mars 2019 et 2018 et de l'actif net aux 1er avril 2018 et 2017 et aux 31 mars 2019 et 2018. Nous avons exprimé par conséquent une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 mars 2018, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Thetford Mines
Le 13 juin 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A123286

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	2 132 180	2 457 496
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Soutien additionnel (annexe D)	800 000	
MRC des Appalaches	9 041	22 500
Fondation de la faune du Québec	28 500	32 226
Fédération des Trappeurs Gestionnaires du Québec	6 000	
Cotisations des membres	1 225	1 225
Location à titre gratuit (note 4)	19 865	19 365
Remboursement de travaux détruits	11 176	278
Service conseils	20 486	10 500
Contributions de l'industrie	700 132	548 292
Revenu de formation	10 533	3 004
Contribution à un projet	5 000	
Ventes de données	5 405	2 404
Revenus d'enregistrement de producteurs	30 629	31 112
Pénalité vérification opérationnelle	1 164	2 980
Produits nets de placements évalués au coût après amortissement	65 556	10 367
	<u>3 846 892</u>	<u>3 141 749</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	309 880	319 367
Travaux - Programme d'aide	3 141 544	2 468 840
Travaux - PADF	9 140	
Matériels - Terrain	3 073	3 384
Contrats de service	21 266	21 008
Travaux techniques	4 642	13 196
Frais de représentation et de déplacements	9 476	9 123
Formation	866	1 556
Assurances	4 973	4 370
Charges locatives	24 374	23 392
Fournitures et frais de bureau	13 014	13 549
Télécommunications	3 901	3 785
Frais divers	909	2 029
Honoraires professionnels	26 818	17 572
Informatique	2 743	2 196
Frais d'acquisition de données		1 066
Frais bancaires	258	229
Amortissement des immobilisations corporelles	8 236	7 889
	<u>3 585 113</u>	<u>2 912 551</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>261 779</u>	<u>229 198</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Solde au début	539 656	310 458
Excédent des produits par rapport aux charges	261 779	229 198
Solde à la fin	<u>801 435</u>	<u>539 656</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	261 779	229 198
Éléments hors caisse		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Soutien additionnel	(800 000)	
Amortissement des immobilisations corporelles	8 236	7 889
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Apports à recevoir	72 202	(29 555)
Intérêts courus	(20 107)	
Comptes clients	(27 060)	6 985
Comptes clients - Industries forestières	(56 731)	23 107
Taxes à la consommation à recevoir	(378)	685
Créditeurs	(131 143)	(391 099)
Apports reportés	(28 875)	9 540
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(722 077)</u>	<u>(143 250)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des dépôts à terme	(905 000)	
Dépôts à terme et intérêts courus	(819 951)	
Immobilisations corporelles	(2 910)	(17 476)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 727 861)</u>	<u>(17 476)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Autres apports reportés et flux de trésorerie liés aux activités de financement		2 505 000
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(2 449 938)	2 344 274
Encaisse au début	<u>3 215 274</u>	<u>871 000</u>
Encaisse à la fin	<u><u>765 336</u></u>	<u><u>3 215 274</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Situation financière

au 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	765 336	3 215 274
Dépôts à terme, 2,45 %	905 000	
Apports à recevoir	16 941	89 143
Comptes clients	29 989	2 928
Comptes clients - Industries forestières (note 5)	120 876	64 145
Intérêt courus	20 107	
Taxes à la consommation à recevoir	3 644	3 266
	<u>1 861 893</u>	<u>3 374 756</u>
Long terme		
Dépôts à terme et intérêts courus, 2,75 %, échéant le 30 octobre 2020	819 951	
Immobilisations corporelles (note 6)	27 622	32 949
	<u>2 709 466</u>	<u>3 407 705</u>
PASSIF		
Court terme		
Créditeurs (note 7)	195 366	326 509
Apports reportés (note 8)	7 665	36 540
	<u>203 031</u>	<u>363 049</u>
Long terme		
Autres apports reportés (note 9)	1 705 000	2 505 000
	<u>1 908 031</u>	<u>2 868 049</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	27 622	32 949
Non affecté	710 383	417 606
Affecté aux projets futurs (note 3)	63 430	89 101
	<u>801 435</u>	<u>539 656</u>
	<u>2 709 466</u>	<u>3 407 705</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu qui a pour objet, dans une perspective d'aménagement durable, d'orienter et de développer la mise en valeur des forêts privées de son territoire.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Contributions de l'industrie, revenus d'enregistrement de producteurs et autres produits

Les contributions de l'industrie, les revenus d'enregistrement de producteurs et les autres produits sont constatés au fur et à mesure que les services sont rendus et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits nets de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits nets de placements incluent les produits d'intérêts et sont constatés en fonction du temps écoulé.

Les produits nets de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits nets de placements.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût ou au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût ou au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Évaluation des stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes et les taux annuels qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Améliorations locatives	Linéaire	20 %
Équipement informatique, mobilier et agencements	Dégressif	20 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - ACTIF NET AFFECTÉ AUX PROJETS FUTURS

L'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté afin de prévoir des déboursés dans le projet Mobilisation des bois au montant de 60 000 \$, dont 22 774 \$ a été utilisé en 2019.

De plus, l'organisme, à la suite d'une résolution du conseil d'administration prise en 2018, a décidé de réserver une partie de son actif net non affecté pour l'activité d'enregistrement de producteurs au montant de 29 101 \$, dont 2 897 \$ a été utilisé en 2019. Ce montant représente la somme des excédents (insuffisance) des produits sur les charges pour l'activité d'enregistrement de producteurs depuis le 1er avril 2009.

4 - SERVICES À TITRE GRATUIT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat venant à échéance en décembre 2019, à louer les locaux de la M.R.C. des Appalaches. Cette location est faite à titre gratuit. Ainsi, au cours de l'exercice, les éléments suivants ont été inscrits aux livres de l'organisme :

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Apports		
M.R.C. des Appalaches	<u>19 865</u>	<u>19 365</u>
Charges		
Charges locatives	<u>19 865</u>	<u>19 365</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

5 - COMPTES CLIENTS - INDUSTRIES FORESTIÈRES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Scierie Dion & Fils inc.	75	466
Produits Forestiers Arbec inc.	559	1 213
Les Produits Forestiers D.G. Itée	1 931	905
Produits de bois Réginald Dingman et Fils d'Austin limitée	215	
Domtar inc.	6 441	5 097
Mobilier Rustique (Beauce) inc.	18 779	14 983
Multibois F.L. inc.		125
Scierie Alexandre Lemay & Fils inc.	8 450	10 583
Scierie Arbotek inc.	155	28
Clermond Hamel Itée	17 857	12 588
Bois traités Daaquam inc.	2 458	2 410
Carrier et Bégin inc.	14 296	5 844
Matériaux Blanchet inc.		201
Kruger Wayagamack inc.		1 119
Scierie Lapointe et Roy Itée	1 508	1 662
Fontaine inc.	2 946	2 580
Vexco inc.	93	
Industriel Maibec inc.		172
Bois de sciage Lafontaine inc.		42
Bois Cargault inc.	89	
Blanchette et Blanchette inc.	1 959	1 745
Le spécialiste du bardeau de cèdre inc.	5 397	2 382
Les industries Picard & Poulin inc.	3 435	
René Bernard inc.	33 671	
Moulin St-André enr.	281	
Commonwealth Plywood Itée	281	
	<u>120 876</u>	<u>64 145</u>

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	10 136	9 939	197
Équipement informatique	53 465	29 653	23 812
Mobilier et agencements	42 439	38 826	3 613
	<u>106 040</u>	<u>78 418</u>	<u>27 622</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

6 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Coût	Amortissement cumulé	2018 Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Améliorations locatives	10 136	9 494	642
Équipement informatique	54 588	27 419	27 169
Mobilier et agencements	42 439	37 301	5 138
	<u>107 163</u>	<u>74 214</u>	<u>32 949</u>

7 - CRÉDITEURS

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	169 342	305 364
Déductions à la source à payer	8 879	7 249
Vacances à payer	17 145	13 896
	<u>195 366</u>	<u>326 509</u>

Les sommes à remettre à l'État totalisent 7 542 \$ au 31 mars 2019 (6 380 \$ au 31 mars 2018).

8 - APPORTS REPORTÉS

	2019	2018
	\$	\$
Portail Agir Forêt-Faune		
Solde au début	4 500	9 000
Montant constaté aux résultats	(4 500)	(4 500)
Solde à la fin	-----	-----
		4 500
Conservation volontaire de peuplements forestiers à haute valeur écologique en Chaudière		
Solde au début	10 400	
Montant accordé au cours de l'exercice		13 000
Montant constaté aux résultats	(10 400)	(2 600)
Solde à la fin	-----	-----
		10 400
Effet à long terme des travaux d'aménagement forêt-faune en ravages		
Solde au début	13 140	
Montant accordé au cours de l'exercice		21 900
Montant constaté aux résultats	(5 475)	(8 760)
Solde à la fin	-----	-----
	7 665	13 140
Plan d'orientation / Ravages du sud de la Beauce		
Solde au début	8 500	15 000
Montant constaté aux résultats	(8 500)	(6 500)
Solde à la fin	-----	-----
		8 500
	<u>7 665</u>	<u>36 540</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

9 - AUTRES APPORTS REPORTÉS

Au cours de l'exercice précédent, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a accordé une subvention de 2 505 000 \$ à l'organisme pour les exercices 2019 à 2023. L'organisme a utilisé une somme de 800 000 \$ au cours de l'exercice et prévoit utiliser une somme de 905 000 \$ en 2020 et 800 000 \$ en 2021.

10 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les apports à recevoir, les comptes clients, les comptes clients - Industries forestières et les intérêts courus, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de marché

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de taux d'intérêt, lequel découle à la fois des activités de fonctionnement, d'investissement et de financement.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe.

Les dépôts à terme portent intérêt à taux fixe et exposent donc l'organisme au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

Les montants des projets suivants sont inclus dans l'état des résultats :

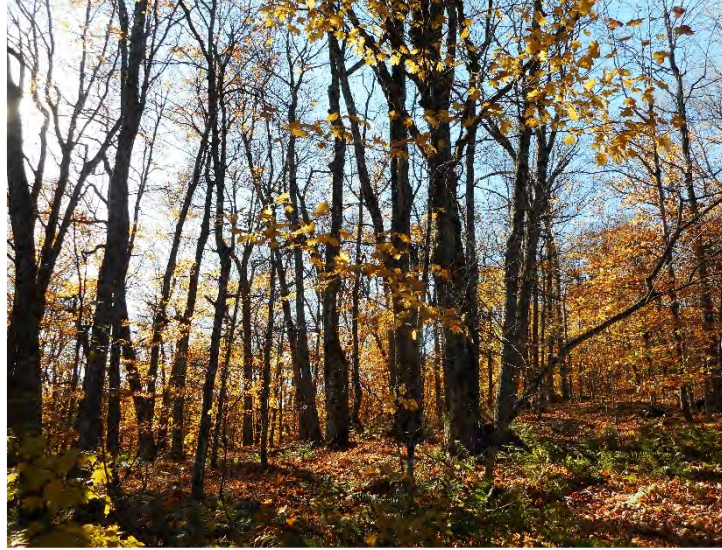
	ANNEXE A	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
MOBILISATION DES BOIS		
Produits		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs		282 697
Pénalité vérification opérationnelle		172
Revenu de formation	<u>8 613</u>	
	<u>8 613</u>	<u>282 869</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	6 816	4 263
Travaux - Programme d'aide	90	282 122
Frais de représentation et de déplacements	496	155
Fournitures et frais de bureau		3
Honoraires professionnels	<u>15 372</u>	<u>10 478</u>
	<u>22 774</u>	<u>297 021</u>
	<u>(14 161)</u>	<u>(14 152)</u>
ANNEXE B		
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
REVENUS D'ENREGISTREMENT DE PRODUCTEURS		
Produits		
Revenus d'enregistrement de producteurs	30 629	31 112
Vente de données		264
	<u>30 629</u>	<u>31 376</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	27 657	28 078
Frais de représentation et de déplacements	76	236
Fournitures et frais de bureau	4 235	3 676
Télécommunications	530	562
Assurances	122	168
Charges locatives	677	600
Honoraires professionnels	229	177
Frais bancaires		6
	<u>33 526</u>	<u>33 503</u>
	<u>(2 897)</u>	<u>(2 127)</u>

Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	ANNEXE C	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC		
Produits		
Fondation de la faune du Québec	28 500	32 226
Contribution à un projet	<u>5 000</u>	
	<u>33 500</u>	<u>32 226</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	38 401	47 308
Frais de représentation et de déplacements	1 828	4 607
Fournitures et frais de bureau	1 567	1 899
Télécommunications	172	315
Honoraires professionnels	<u>1 455</u>	<u>1 771</u>
	<u>43 423</u>	<u>55 900</u>
	<u>(9 923)</u>	<u>(23 674)</u>
		ANNEXE D
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS		
- SOUTIEN ADDITIONNEL		
Produits		
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs - Soutien additionnel	800 000	
Produits nets de placements évalués au coût après amortissement	<u>49 447</u>	
	<u>849 447</u>	-
Charges		
Travaux - Programme d'aide	<u>809 827</u>	
	<u>39 620</u>	-



Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière

Édifice Appalaches, 3^e étage, 233, boul Frontenac Ouest, bureau 302, Thetford Mines (Québec) G6G 6K2,
Téléphone : 418-335-1112 – Télécopieur : 418-335-1108, agencech@arfpc.ca – www.arfpc.ca